

N°24

Été 2011

LOU BECAN



Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

Le Mot du Maire

Nous voici à la moitié de notre mandat, l'occasion d'un premier bilan (dans ces pages) et d'un bilan plus personnel. Mon premier sentiment est l'humilité : la vie d' élu n'est pas de tout repos. Comprendre un univers complexe et intégrer l'ensemble des contraintes réglementaires, administratives et financières n'est pas simple. Agir au nom de l'intérêt public est une obligation ; y parvenir impose beaucoup de rigueur et de vigilance. Un fort investissement personnel est indispensable ; concilier cela avec une vie professionnelle et familiale impose parfois des sacrifices. Les moments de doute existent comme l'impression que tout n'avance pas assez vite. Mais je suis également porté par un autre sentiment, un vif enthousiasme car la tâche, pour complexe qu'elle soit n'en demeure pas moins une merveilleuse opportunité de découverte et d'ouverture ainsi qu'une formidable aventure humaine, avec l'ensemble des élus et des employés. Notre équipe est riche, riche de ses différences ; les débats, parfois vifs toujours respectueux, permettent d'avancer collectivement avec efficacité et confiance. Ce mandat me donne aussi le grand privilège d'être à votre service, de pouvoir aller à votre rencontre, pour échanger, essayer de faire avancer les choses et construire un village dans lequel chacun trouve sa place. C'est donc avec détermination que j'envisage cette fin de mandat municipal. Déterminé à poursuivre mon implication dans les structures supra-communales, car cela est désormais indispensable. Nos projets municipaux sont nombreux, j'espère que beaucoup seront concrétisés. Je souhaite que cela se fasse en vous associant à nos décisions. Que toutes les volontés, toutes les idées soient assurées de mon écoute, mon respect et ma considération. Humble face à la tâche, enthousiaste et déterminé, je souhaite oeuvrer dans le sens de la concorde villageoise et du bien vivre ensemble. Vous pouvez compter sur moi.

Pierre-Louis Fillet, maire

SOMMAIRE

Infos municipales

Echo du conseil page 2

Dossier Bilan financier page 15

Dossier Mi-mandat page 18

La vie du village

Ca s'est passé ici page 23

Église page 25

Mme Augustin page 27

Les associations page 28

Résistants à 10 ans page 30

Rencontres cinéma page 32

Agenda page 35

Infos page 36

ÉCHOS DES CONSEILS

Retrouvez, dans cette rubrique, les principales décisions prises au cours du semestre écoulé, notamment lors des réunions des conseils municipaux des mois de janvier à juin 2011. Les décisions sont classées par thème.

URBANISME

✓ CARTE COMMUNALE : JUGEMENT DU TRIBUNAL

RAPPEL : SUITE A LA VALIDATION DE L'ACTUELLE CARTE COMMUNALE, UN RECOURS A ÉTÉ DÉPOSÉ DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE PAR JEAN REPELLIN QUI AVAIT DEMANDÉ, EN VAIN, LE CLASSEMENT D'UN TERRAIN A PICOT. LE TRIBUNAL A DÉLIBÉRÉ EN NOVEMBRE 2010, TROIS ANS APRÈS LE RECOURS ET A ANNULÉ LE CLASSEMENT EN ZONE CONSTRUCTIBLE DE DEUX SECTEURS : CELUI DE LA PRETTE SUD ET CELUI DE PIACHE.

Les élus ont décidé de ne pas faire appel de cette décision car la procédure d'appel devant la cour de Lyon comporte plusieurs gros inconvénients

-Sur un plan financier, l'assistance juridique de la commune, la SMACL, nous a défendus gratuitement en 1ère instance ; elle nous a indiqué qu'elle ne prendrait pas en charge les frais liés à un éventuel procès en appel faute d'arguments valables. Les frais d'avocat auraient été à notre charge (5 000€).

-En termes de délais ensuite, les élus craignaient qu'un procès en appel dure longtemps et bloque toute évolution de la carte communale ; le procès en 1ère instance a duré 3 ans !

Pour les propriétaires, la décision de 1ère instance étant exécutoire et l'appel non suspensif, il aurait fallu attendre le terme du procès pour pouvoir éventuellement reclasser les terrains.

-Sur le fond, surtout et enfin, le jugement en appel n'aurait pas jugé la situation actuelle mais celle des zones lors de l'entrée en vigueur de la carte communale, à la fin de l'année 2007. Autrement dit, il n'aurait pas été possible de faire valoir les frais engagés par la commune depuis (constructions de réseaux électriques, téléphoniques...) ni les constructions nouvelles.

La décision de ne pas interjeter appel est assortie d'une volonté d'engager l'élaboration d'une nouvelle carte communale :

-Le coût d'une carte communale n'est pas négligeable mais l'argent ainsi investi garantit un résultat que le procès en appel n'assure pas. Il sera possible de faire valoir de manière bien plus approfondie les arguments en cas de blocage, notamment devant la commission des sites...

-Surtout, c'est la situation actuelle des secteurs qui sera mise en avant avec toutes les réalisations engagées (réseaux, nouvelles constructions...) pour justifier le classement en zone constructible de ces secteurs déclassés.

✓ CONVENTION CAUE ET RE-FONTE DE LA CARTE COMMUNALE

Après avoir rencontré à plusieurs reprises des membres du CAUE de la Drôme (Conseil Architecture





FOCUS

AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE
REFUSÉ (opposition DDA)

*Arnaud Aymeric : construction d'un hangar agricole

abri en bois

EN COURS

*Commune de Saint-Julien-en-Vercors : réfection du clocher

DÉCLARATIONS PRÉALABLES
DÉLIVRÉES

*Jean-Maurice Roche : construction d'un abri de jardin

*Commune de Saint-Julien-en-Vercors : pose d'une fresque sur les murs de la crèche

*Annick Lauth et Pascale Gaudé : création d'une terrasse et pose de 3 velux et d'un oculus

*Pierre Drogue : construction d'un

CERTIFICATS D'URBANISME
DÉLIVRÉS

*Jean Audemard : pour un terrain aux Orcets

*Jean-Claude Chabert : pour un terrain aux Janis

EN COURS

* Jean-Noël Drogue : réhabilitation d'une grange aux Combettes

Urbanisme et Environnement), cet organisme a fait des propositions d'accompagnement à la commune dans la perspective de la refonte de la carte communale. Rappelons qu'une carte communale ne peut être révisée partiellement et que toute modification ponctuelle entraîne une refonte totale.

Dans cette perspective, le CAUE accompagnera la commune pour recruter un bureau d'étude dont l'objectif sera triple:

- accompagner la commune dans une réflexion préalable globale sur l'urbanisation et le développement de la commune

- accompagner la commune pour les différents aménagements envisageables au cœur du village, autour des espaces publics (traversée du village, cheminement piéton, cimetière, autour de la

mairie...)

- conduire la refonte de la carte communale.

La mission du CAUE est d'accompagner les élus tout au long de ce processus, de les aider à recruter un bureau d'étude, de calibrer les demandes, d'aider à la recherche de financements (le Conseil Général peut subventionner l'étude préalable à hauteur de 50% si la commune est accompagnée par le CAUE).

Coût de la mission CAUE : 3 160€ pour 12 journées de travail

✓ CONVENTION AVEC LA DDT

Dans une circulaire en date du 16 juin, les élus ont été sollicités pour signer une convention avec la DDT afin que celle-ci continue à instruire les demandes et autorisations d'urbanisme pour le compte

de la commune. Cette convention clarifie le rôle des uns et des autres et précise les modalités de ces instructions. Cette convention est conclue à titre gracieux.

Cependant, cette convention stipule que certaines autorisations d'urbanisme ne seront plus instruites par la DDT et feront automatiquement l'objet d'un accord tacite sauf avis contraire de la mairie. (voir encadré).

✓ PROJET DE HANGAR AGRICOLE A LA DOMARIERE

Aymeric Arnaud a pour projet de construire un nouveau hangar à 140 m de sa ferme. Le conseil municipal donne un avis favorable sur l'aspect extérieur de la construction. Le coût des travaux d'extension de réseau d'eau et d'électricité pourra être entièrement refacturé au bénéficiaire car il s'agit d'un bâtiment agricole. La commission voirie se rendra sur place pour évaluer les travaux nécessaires à réaliser sur le chemin rural desservant la parcelle.

✓ PROJET DE MENUISERIE

Le conseil municipal est informé du souhait d'un jeune de la commune de créer son entreprise de menuiserie et de sa recherche de terrains disponibles.

✓ DEMANDE DE CLASSEMENT DE TERRAIN

Plusieurs demandes de classement de terrains en zone constructible ont été enregistrées en mairie: celles d'André Callet- Ravat et de Maurice Rimet. Ces demandes seront étudiées lors de la prochaine révision de la carte communale.

ZOOM

URBANISME TRAVAUX AVEC UNE INSTRUCTION ALLÉGÉE

Les services de l'État n'instruiront plus certaines autorisations d'urbanisme. Celles-ci seront étudiées en mairie et l'absence de réponse dans un délai d'un mois vaudra accord tacite, sans notification écrite :

- ravalements des façades
- poses de panneaux photovoltaïques en toiture
- créations d'ouvertures sur l'extérieur sans création de SHON
- poses de paraboles ou climatiseurs

Les «petites constructions» (transformateurs, abris de jardin, extensions) et les divisions parcellaires en vue de construire, seront toujours envoyées à la DDT mais, en l'absence d'opposition, elles seront délivrées tacitement dans un délai d'un mois, sans notification.



ÉCOLE

✓ SALLE HORS SAC POUR LES MATERNELLES

RAPPEL : DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, UNE CANTINE EXISTE À SAINT-MARTIN. AFIN D'APPORTER UNE RÉPONSE AUX PARENTS DES ÉLÈVES SCOLARISÉS À SAINT-JULIEN, LES ÉLUS ONT RÉFLÉCHI À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ACCUEIL ENTRE 11H30 ET 13H30. LE PRINCIPE D'UNE SALLE-HORS-SAC A ÉTÉ RETENU.

Les élus avaient décidé en fin d'année de lancer le recrutement d'une personne pour encadrer les enfants au sein de la salle hors-sac. Or, les condi-

tions d'embauche, la question de l'impact financier et de l'information des parents avait conduit les élus à suspendre le processus de recrutement. La commission s'est réunie et a poursuivi son travail. En juin les élus ont ainsi pu lancer un nouveau recrutement pour une entrée en vigueur de ce service dès la rentrée de septembre. Ce service sera expérimenté pendant 6 mois et ne sera maintenu qu'en cas de bonne fréquentation.

La personne recrutée devra être éligible à un CAE à hauteur de 70% pour une durée de travail fixée à 20h par semaine (obligation pour ces contrats aidés) ; ces contrats sont désormais renouvelables. La recrue accueillera les enfants de 11h30 à 13h30; elle réalisera 7h30 de ménage par semaine à Saint-Julien et 4h30 à Saint-Martin. Saint-Martin remboursera à Saint-Julien ses heures de ménage et le déficit restant se répartira au prorata du nombre d'enfants de chaque commune utilisant le service. En cas d'absence d'enfants, le nombre d'heures non travaillées sera utilisé pour des remplacements divers ou du ménage supplémentaire.

Les enfants seront accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis à la salle de réunion. Chaque

enfant s'acquittera de 2,5€ par jour et devra fournir son repas. Les inscriptions se feront en fin de semaine précédente.

Une réunion d'information sera organisée pour les parents.

✓ SERVICE GARDERIE- PÉRISCOLAIRE : RECRUTEMENT ET TARIFS

Le service de périscolaire pour les enfants de Saint-Martin et Saint-Julien est aujourd'hui très utile à de nombreuses familles de nos deux communes (près de 1000 heures sur l'année scolaire).

Le contrat aidé de Myriam Audeyer arrive à échéance le 31 juillet 2011. Elle ne peut plus bénéficier de contrats aidés. Cette personne donnant entièrement satisfaction, les élus ont exprimé le souhait de la garder et d'aller progressivement vers une pérennisation de son emploi. Les élus, en accord avec ceux de Saint-Martin, ont créé un poste en CDD à compter du 1er août 2011 et pour une durée de un an, à raison de 18 heures hebdomadaires annualisées. Ses missions seront la surveillance et l'animation de la garderie périscolaire (de 16h30 à 18h30) et la surveillance de la cantine de Saint-Martin (de 11h30 à 13h30); ces heures de cantine sont refacturées à Saint-Martin.



Compte-tenu du coût supplémentaire pour les communes de ce service du fait de la fin des aides, le prix horaire a été relevé à 2€ par enfant (1,70€ actuellement).

Le déficit éventuel du service de garderie périscolaire sera pris en charge par chaque commune au prorata du nombre d'enfants fréquentant la garderie.

✓ CANTINE SAINT-MARTIN

La commune de Saint-Martin a lancé un nouvel appel d'offres concernant la fourniture des repas à la cantine de Saint-Martin pour la rentrée scolaire prochaine (l'actuel prestataire est l'Hôtel du Vercors). Le centre La Matrassière de Saint-Julien a été retenu et qui fournira les repas au prix unitaire de 4,30€. Les 20 centimes supplémentaires seront répartis entre les mairies et les familles.

✓ PROJET MONTESSORI

La commission école intercommunale a reçu une personne ayant le projet de mettre en place des ateliers Montessori pour des activités de périscolaire, par exemple le mercredi matin.

✓ TRANSPORT SCOLAIRE DES PRIMAIRE ET DES MATERNELLES

Le conseil d'école a décidé en début d'année de reculer de 10 minutes le début de la classe dans les deux écoles. La rentrée du matin se fera à 8h30 à Saint-Julien et à 8h40 à Saint-Martin. Les parents d'élèves souhaitent donc que le transport scolaire soit décalé de 10 minutes également. Ils ont adressé un courrier au Conseil Général en ce sens. Les élus ont délibéré pour soutenir les parents dans cette démarche.

✓ TRANSPORT SCOLAIRE DES COLLÉGIENS

Les élus ont rappelé leur souhait que le ramassage scolaire des collégiens, également géré par le Conseil Général de la Drôme, soit étendu jusqu'aux Clots ; il s'arrête actuellement au village. Cela serait très utile pour les parents qui travaillent et éviterait de nombreux déplacements. Les élus soutiennent donc la démarche des parents ; rappelons que deux refus ont été essuyés en 2010 et 2009.



✓ TRAVAUX 2011

Thierry Gatto de la DDT a chiffré les travaux de réfection globale de la route des Alberts à un montant de 35 000€. Les élus ont décidé de n'en réaliser qu'une partie pour un montant correspondant au montant maximum de travaux subventionnés dans le cadre de la dotation voirie du Département (taux de subvention de 65% représentant un maximum de 6 600€). Comme l'année dernière, une consultation groupée des entreprises a été lancée par les 5 communes du canton afin de pouvoir bénéficier de prix plus avantageux. C'est l'entreprise Cheval qui a été retenue ; pour Saint-Julien le coût de la prestation est de 12 100€ HT (soit un peu plus que le montant maximum subventionné).

✓ RÉFECTION DU PONT DE LA BALME SUR LA BOURNE

Face aux importantes dégradations, le service des Routes du Département de la Drôme a programmé des travaux sur le pont de la Bourne : dépose des bordures et barrières actuelles, reprise de la chaussée, suppression des trottoirs et matérialisation d'un passage pour les piétons pour traverser le pont. La chaussée sera ainsi élargie, ce qui facilitera le déneigement. Les travaux devraient durer entre 1 mois et 2 mois à compter du lundi 5 septembre. L'entreprise Eiffage a obtenu le marché. Les habitants des Granges ont été informés lors



d'une réunion en mairie en février. Durant la durée des travaux toute circulation automobile sera interdite sur le pont ; la circulation piétonne sera rétablie en dehors des heures de chantier (soirs et week-end...)

✓ CARREFOUR DE LA CROIX AU SUD DU VILLAGE

Le service des Routes du Département a terminé les travaux d'aménagement du carrefour sud du village entre la RD 612 et la RD 103. Les bordures ont été finalisées au printemps. Le carrefour se trouvant en agglomération, la signalisation est du ressort du maire. Un arrêté instaurant un « cédez le passage » sera signé. Françoise Chatelan et Monique Feugier ont fait des propositions d'embellissement du carrefour autour de la croix et du monument aux morts (engazonnement, fleurissement, installation d'un banc...). La croix sera déplacée. Les travaux de raccordement au réseau des habitations Callet-Ravat et Caron seront réalisés à cette occasion. Rappelons que pour des questions de sécurité il était impossible de maintenir ouverte à la circulation la portion de route longeant l'habitation Callet-Ravat.

✓ TRAVAUX DANS LE VILLAGE

Plusieurs élus ont dressé une liste de petits travaux à réaliser dans le village :

-Nettoyage et mise en valeur des lauzes le long de la route, à l'entrée sud du village

-Peinture des obus du monument aux morts avec de l'antirouille

-Reprise du parapet dans le village, vers le Café Brochier (des pierres de couronnement sont descellées)

-Remplacement de poubelles existantes par des poubelles en bois

BÂTIMENTS COMMUNAUX

✓ FAÇADE DE LA MAIRIE

La façade de la mairie se dégrade ; plusieurs entreprises ont été rencontrées afin d'obtenir des devis pour la réfection de la façade côtés ouest et nord. La restauration de la mosaïque située au fronton du bâtiment devra



être envisagée séparément ; ces devis permettront de préciser à quelle échéance ces travaux sont envisageables.

✓ RÉFECTION DU CLOCHER

Le conseil municipal a décidé de faire réaliser en 2011 des travaux de réfection du clocher de l'église, pour un montant estimé à 51 500 € HT.

Le Conseil Municipal a désigné l'architecte Daniel Bacquet comme maître d'oeuvre, (coût de 4 000€ HT)

; la consultation des entreprises aura lieu en juin et la réalisation des travaux à l'automne 2011.

La commune a d'ores et déjà obtenu plus de 37 000€ de financements répartis comme suit :

Dotation cantonale patrimoine : 28 325 €

Conservation du Patrimoine : 3 000 €

Réserve parlementaire : 5 000 €

Opération façades CCV : 1 200 €

D'autres pistes sont envisagées : les élus se sont rapprochés de la Fondation du Patrimoine, qui organise, en partenariat avec l'Association des Amis de Saint-Blaise, une souscription ; si celle-ci permet de recueillir plus de 5% du montant des travaux, la Fondation pourrait abonder à hauteur de 3 000€ maximum. D'où de nouvelles pistes possibles :

Fondation du Patrimoine : 3 000 € (montant indicatif)

Souscription Association St Blaise : 3 000 € (montant indicatif)

L'évêché portera la TVA (10 000€ environ) jusqu'au remboursement de celle-ci à la commune, en 2013.

✓ AUDIT ÉNERGETIQUE : CONVENTION SDED - PNRV

Le Parc du Vercors a réalisé une campagne d'audit énergétique des bâtiments communaux en 2007 dans toutes les communes de son territoire. Pour que les préconisations ne restent pas lettre morte, un accompagnement technique est mis en place. Le Parc propose de recourir à un service d'assistance technique en partenariat avec Énergie SDED. Le Conseil en Énergie comprend : des visites techniques pour compléter l'étude, un approfondissement des pistes d'améliorations préconisées, l'accompagne-

RAPPEL DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ANCIENNE POSTE

Lot	Entreprise retenue	Coût HT	Autres offres	Fourchette de prix HT des offres non retenues
Démolition Gros Oeuvre	MABATIS	20 929 €	2	24 050 € – 25 392 €
Façades	ERDIK FACADES	14 525 €	0	
Plancher bois Couverture Zinguerie	LES CHARPENTIER DU GRESIVAUDAN	13 094 €	0	
Menuiseries Serrurerie	PROPONNET	17 468 €	0	
Doublages Cloisons Plafonds Peintures	MEFTA BELOT	31 795 €	3	34 984 € – 78 368 €
Revêtements de sols souples Carrelage Faïence	THOMASSET	18 474 €	1	17 893 € Offre non conforme qui ne peut être retenue
Électricité Chauffage	ODEYER	11 082 €	4	12 082 € - 14 369 €
Plomberie Chauffage Sanitaire VMC	TORES	26 587 €	1	30 991 €

ment des travaux, la réalisation d'un tableau de bord énergétique. L'adhésion est de 674 euros /an avec un engagement de 5 ans. La cotisation de la première année est prise en charge intégralement par le Parc. Conscients de l'importance de progresser rapidement sur ces questions, les élus ont décidé d'adhérer à la démarche ; des rencontres avec les techniciens ont eu lieu et un programme de travaux et d'actions sur plusieurs années est en cours d'élaboration.

✓ SALLE DES FÊTES 2012

L'architecte Bacquet a gracieusement réalisé une esquisse d'aménagement de la salle des fêtes communale. Un avant projet a été remis aux élus ; cela consisterait en la création d'une extension côté nord regroupant l'entrée et les toilettes, un réaménagement interne pour améliorer l'acoustique du plafond, la redistribution de l'espace accueil-WC actuel, la reprise des sols et du chauffage existant...

Les travaux sont estimés à 110 000€. Les élus ont décidé de retenir ce projet pour 2012 et de le faire inscrire au titre de la dotation cantonale (comme «gros projet», il ne peut y en avoir que 2 pour le canton). Un recrutement de maître d'oeuvre va être lancé pour affiner les plans et les estimatifs. Les élus ont à coeur d'associer l'ensemble des associations et utilisateurs de cette salle pour calibrer au mieux les besoins et les travaux.



✓ RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Le chantier avance à un bon rythme et devrait être achevé dans les temps, d'ici quelques semaines. Plusieurs modifications ont dû être apportées au niveau de la chaufferie, de l'éclairage des WC publics (montant total des avenants de 1 300€). Des mal-façons constatées sur le lot maçonnerie ont été signalées par les élus et seront reprises par les entreprises concernées. Un financement de la Communauté des Communes et de la Région Rhône-Alpes a été obtenu pour le traitement de la façade.

✓ BASCULE

Afin de mieux matérialiser l'interdiction de stationner sur la bascule, une quille supplémentaire sera installée au nord. Ces quilles étant amovibles, elles peuvent être facilement retirées par toute personne souhaitant effectuer une pesée.

✓ DÉMOLITION DE L'ABRI DE L'ÉTRAIT

Un ancien étrait (utilisé pour ferrer les vaches) était installé sous l'abri qui servait autrefois d'enseigne commerciale pour la Gentiane (et l'Éolienne), à l'entrée sud du village. Les poteaux de cet abri étaient pourris et l'édifice menaçait de s'écrouler. Jean-Noël l'avait consolidé avec des étais. Une consolidation durable semblait impossible. Quelques élus ont découvert l'abri en récupérant les tuiles et l'ont démolit. L'étrait a été rendu au Groupe Patrimoine du Vercors.

✓ WC PUBLICS

Les WC seront rouverts début juillet après que certains travaux aient été réalisés : reprise de faïence, pose de panneaux, interruption de l'écoulement d'eau en continu (avec un système de détection...), nettoyage... Les travaux dans la Poste ont contraint à leur fermeture car une partie de l'isolation du studio a

été réalisée au niveau du plafond des WC publics.

✓ CERTIFICATS D'ÉNERGIE

Les travaux d'isolation thermique des bâtiments permettent d'obtenir des Certificats d'Énergie représentant les kilowattheures d'énergie économisés; ceux-ci peuvent être vendus! Or les seuils pour accéder au marché sont très importants et inaccessibles pour la plupart des mairies! Le syndicat Energie SDED propose donc de les regrouper au niveau départemental. Les élus ont par principe accepté d'adhérer à la démarche.

CIMETIÈRE

✓ TOMBE CLAUDIA ROCHE

Les élus sont à la recherche des propriétaires de la tombe Claudia Roche (photo ci-dessous) car la stabilité de la stèle pose problème. A défaut de les retrouver, il sera procédé à la dépose de la partie menaçant de tomber sur les autres tombes.



CRÈCHE

✓ PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CRÈCHE

Le bureau de l'association «les Vercoquins» a transmis un projet d'aménagement des combles de la crèche afin d'isoler cet espace qui ne l'est pas actuellement (d'où d'importantes déperditions de chaleur). L'objectif serait également de créer un bureau pour le personnel et pour la directrice. Un escalier serait également installé pour desservir ces combles dans de meilleures conditions. La commune étant propriétaire des murs, elle devra être maître d'ouvrage si les élus donnent leur accord. Avant de se prononcer, les élus vont étudier la faisabilité budgétaire en rencontrant de potentiels financeurs et en discutant avec la crèche des modalités de financement (hausse des loyers...). Compte tenu de l'im-

portance des travaux, d'autres devis ont été demandés à différents corps de métiers (menuiserie, plaquiste, électricien...). Certains travaux demandés initialement ont été refusés par les élus, au motif qu'ils relèvent d'aménagements intérieurs (espace bébé...). L'enveloppe de travaux serait d'environ 15 000€ HT. Pour l'heure, la commune pourrait espérer 65% de subventions au titre du CDRA. La CAF ne financera rien car aucune place d'accueil ne sera créée. L'opportunité financière du CDRA conduit les élus à agir vite, car d'ici quelques semaines, ce type de travaux ne sera plus éligible par ces contrats CDRA. Les travaux devront en outre être réalisés entre le 12 août et le 11 septembre, période de fermeture de la structure.

✓ FRESQUE SUR LES MURS EXTÉRIEURS DE LA CRÈCHE

Afin de bien matérialiser la présence d'une crèche halte-garderie, les Vercoquins ont financé l'installation d'une peinture sur bois,



en extérieur, sur la façade. Des échanges ont eu lieu avec les élus afin d'affiner la proposition sur un plan graphique. L'agent communal a aidé les membres de l'association à installer cette peinture en façade courant mai.

FORÊTS

✓ PROGRAMME FORESTIER

Voici le programme annuel des actions proposées en forêt communale par l'ONF et validé en conseil municipal.

Recettes : Ventes de coupes :

*Parcelle 10 nord à Herbouilly : 302 m³ à vendre sur pied :

Estimation 10 000 €

*Parcelles diverses : 50 m³ de chablis à attribuer en régie :

Estimation 2 000 €

Dépenses

1- Travaux Patrimoniaux :

*Allier : entretien du périmètre Est 818 € HT

*Entretien parcellaire : report des travaux non réalisés en 2010 : 680 € HT

2- Maîtrise d'oeuvre ONF pour travaux en régie : 1 480 € HT

3- Pour mémoire :

Frais de gardiennage (calculés sur les recettes de l'année précédente) 3 605 €

✓ NATURA 2000

Une partie nord de la commune pourrait être intégrée dans une zone Natura 2000 ; Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier préservation de la biodiversité et activités humaines dans une logique de développement durable



; ce dispositif européen est porté pour le compte de l'Etat par le Parc du Vercors. Les territoires concernés sont des parcelles boisées situées le long de la Bourne, entre le pont de Goule Noire et La Balme. Ces parcelles seraient intégrées dans le site «Prairies à orchidées, tufières et grottes de la Bourne » (qui s'étend des Jarrands à Saint-Nazaire-en-Royans). Elles sont cependant à la marge de ce site et la question se pose de l'utilité de ce classement. Le Parc a sollicité l'avis des élus pour affiner le périmètre. Il a été décidé de solliciter l'avis des propriétaires concernés avant que le conseil municipal ne prenne une décision. Un courrier explicatif leur a été adressé.

LOTISSEMENT

Rappel : LE LOTISSEMENT LES FORILLES EST UN LOTISSEMENT COMMUNAL. LES TRAVAUX DE VIABILISATION ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2009. TROIS LOTS SUR SIX ONT DÉJÀ ÉTÉ VENDUS.

✓ COMPROMIS DE VENTE

Un compromis de vente a été signé pour le lot 2 avec Monsieur et Madame Booth (couple avec enfants

pour une résidence principale).

✓ NOUVEAU PRIX DE VENTE

En 2010, les législateurs français, afin de se conformer avec le droit européen, ont modifié les règles concernant la TVA immobilière ; désormais les opérations de lotissements communaux sont assujetties au paiement de la TVA sur les marges. La commune devra donc payer à l'Etat la TVA sur les recettes encaissées après l'entrée en vigueur de la loi (les deux premiers lots vendus ne sont donc pas concernés). Cela va représenter un manque à gagner pour la commune. Les élus ont décidé de passer le prix de vente à 65€ m² (contre 60 auparavant) pour couvrir – en partie seulement – ce manque. Les élus ont souhaité conserver des tarifs abordables ; le manque à gagner se chiffrerait aux alentours de 20 000€.

FINANCES

✓ VOTE DES SUBVENTIONS

Les élus étudient les différentes demandes de

subventions reçues en mairie et décident d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2011 :

- Association les Yeux Fertiles : 150 euros pour l'organisation du Festival des Chapelles

- Club Alpin Vercors Sud : 40 euros (un enfant de la commune est pratiquant)

- Maison Familiale et Rurale de Chatte : 50 euros (un enfant de la commune y est scolarisé)

- Association CHOFTAWA : 50 euros (pour plusieurs animations au village)

- Association de parents d'élèves : 750 euros (montant habituel)

- Collèges - voyages scolaires : 10 Euros / jour / élève (montant habituel)

EAU-ASSAINISSEMENT

✓ TRAVAUX A PRÉVOIR EN 2011

En 2010, le réseau d'eau n'a pas nécessité de travaux importants. En 2011, sont prévues une vérification de la station de pompage (état des pompes) et l'installation des compteurs aux réservoirs (existence de l'Agence de l'Eau).

Les branchements sur le réseau d'assainissement collectif du village étant en grande partie réalisés, un test à la fumée du réseau de collecte des eaux usées du village est prévu en 2011 pour vérifier que les eaux pluviales des habitations ne sont pas déversées dans la canalisation d'eau usée. Plusieurs entreprises ont été contactées. Les offres de prix varient de 1 350 euros à 3 530 euros

HT. Pour le bon fonctionnement de la station d'épuration, il est important que seules les eaux usées soient collectées.

Plusieurs devis ont été obtenus et les élus ont validé certains travaux :

- la reprise des branchements des maisons Callet-Ravat et Carron (cela devra être fait tôt ou tard et compte tenu du futur aménagement du carrefour de la Croix il est important de tout réaliser en même temps) / 4 498€ HT /

- la reprise du branchement de l'habitation Salmon à Ponson; de récents travaux sur la canalisation ont révélé un branchement en plomb, ce qui est formellement interdit. La commune doit donc réaliser les travaux / 1 673€ HT /

- la pose d'un compteur sur le réservoir principal du village; cela constitue une obligation réglementaire ancienne / 1 630€ HT /

- l'installation d'une vanne sur le réseau d'eau des Granges (alimenté par Rencurel) afin de pouvoir maintenir en charge le réseau en cas de travaux (devis à affiner)

✓ PLAN DES RÉSEAUX

Les élus constatent que les plans des réseaux d'eau ne sont pas harmonisés : la plupart sont sur support papier et ils sont d'époque très différentes. L'ensemble n'est ni en bon état ni très opérationnel. Sur proposition de la commission, le conseil a confié une mission au bureau d'étude Hydrophy : compacter et faire le point sur les réseaux d'eau et permettre une utilisation informatique de l'ensemble (consultation sur des fonds parcellaires du cadastre...). Cette mission fastidieuse permettra de gagner en efficacité pour toutes les interventions futures.

RAPPEL

EAU / SÉCHERESSE ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

La faiblesse des précipitations ce printemps partout en France a conduit de nombreux préfets dont le préfet de la Drôme à prendre des arrêtés pour gérer au mieux la ressource. Le mois d'avril a été le plus sec dans la Drôme depuis 1955 et le plus chaud de ces 30 voire 50 dernières années.

Dans notre département, l'arrosage est interdit en journée entre 8h et 19h; le lavage des voitures est également interdit tout comme le remplissage des piscines.

L'arrêté impose aux gestionnaires des réseaux d'eau, la commune à Saint-Julien, d'effectuer des relevés bimensuels du débit des sources. Le premier relevé a eu lieu vers la mi-mai à Saint-Julien. Il montre que le niveau des sources est déjà anormalement bas pour la saison.

Tout semblerait situer les réserves en eau au même niveau que ceux de la dernière grande année de sécheresse, 2003.

Nous appelons tous les habitants à surveiller leur consommation d'eau pour éviter tous les gaspillages. Vous pouvez vous tenir informés de la situation sur le site Internet de la préfecture ou en mairie.

Coût de la mission : 2 240€ HT

✓ SINISTRE A LA STATION

Un affaissement de terrain a été constaté en août 2009 sous un des 4 champs d'épandage de la station d'épuration du village; plusieurs réunions de conciliation ont été organisées.

Les experts mandatés par les assureurs du Cabinet Nicot et de l'en-

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

«Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la loi portant réforme des collectivités locales, les membres du conseil municipal évoquent la question du devenir de la Communauté des Communes du Vercors qui rassemble actuellement les cinq communes du canton de La Chapelle-en-Vercors.

•Considérant que les spécificités et la cohérence du territoire de la Communauté des Communes du Vercors expliquent l'importance d'avoir une structure décisionnelle propre au territoire,

•Considérant en outre que ces spécificités ne pourraient pas être défendues en cas de fusion avec des territoires voisins qui présentent tous des caractéristiques territoriales différentes.

•Considérant enfin et surtout que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 35 repris dans l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'à propos de la nécessité de constitution de structures intercommunales comprenant au moins 5 000 habitants, «ce seuil de population n'est pas applicable aux établissements publics dont le territoire comprend des zones de montagne délimitées conformément à l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne»,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE le maintien de la Communauté des Communes du Vercors sur son périmètre actuel ; ils demandent que, lors de l'élaboration du futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la loi citée plus haut soit appliquée dans son intégralité afin de tenir compte de la spécificité montagne du Vercors.»

treprise Eiffage ont reçu les études de sol complémentaires. Pour réparer le sinistre, 3 solutions ont été proposées : l'indemnisation du filtre inutilisable, la création d'un nouveau champ d'épandage ou la réhabilitation de l'actuel. Il est apparu, à la lueur de longues négociations entre toutes les parties que la réhabilitation convient à tous et que les analyses de sol approfondies l'autorisent. La commune reste maître d'ouvrage. Un protocole d'accord est en cours d'élaboration. Ce n'est pas l'entreprise Eiffage qui interviendra; aussi les élus ont-ils demandé une mission de coordination par le cabinet Nicot afin de garantir un bon fonctionnement du champ réparé. L'intégralité du coût de tous ces travaux incombe aux assureurs. La commune est épaulée par le service départemental de la SATESE lors des négociations.

✓ ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LES HAMEAUX

Suite au travail réalisé par le Cabinet Nicot en 2007, plusieurs hameaux pourraient bénéficier de stations d'épuration qui remplaceraient les assainissements autonomes. Le hameau de la Martelière avait à l'époque été pressenti dans le schéma général d'assainissement. Le dossier n'a pas été instruit depuis.

Sollicités par le SPANC pour mieux organiser les contrôles, les élus ont affirmé leur volonté de rouvrir le dossier pour la Martelière afin d'étudier la faisabilité d'un réseau collectif, comme cela avait été évoqué en 2006 - 2007. Ce programme de travaux sera inscrit, par précaution, au prochain contrat de rivière (2012-2017) en cours d'élaboration.

INTERCOMMUNALITÉ

✓ REFORME DES COLLECTIVITÉS ET DEVENIR DE LA CCV

Dans le cadre de la mise en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, le Préfet Pierre-André Durand a dévoilé un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale dans lequel il prévoit la fusion de la CCV avec la communauté des communes du Royans. Les élus ont dès le mois de février délibéré pour rappeler au Préfet le souhait de maintenir la CCV sur son périmètre actuel et d'appliquer l'exception pour les territoires de montagne tel que la loi le prévoit. Cette délibération a été prise après une large concertation avec les élus des autres communes du canton. Les 5 conseils municipaux ont tous délibéré en des termes identiques.

DIVERS

✓ PROPOSITION POUR L'ACHAT DE LA LICENCE IV

Brigitte Bellier, propriétaire de la «Table de Brigitte» à la Chapelle en Vercors, a envoyé une proposition d'achat de la licence IV pour un montant de 3 010 euros. Cette offre étant largement inférieure au coût d'acquisition, les élus refusent cette proposition. La mairie de Saint-Agnan avait également contacté le maire car elle est à la recherche d'une licence IV pour le «bistrot» de pays qu'elle a créé. Les élus ont redit leur souhait de conserver le plus longtemps possible cette licence sur la commune afin de pouvoir à l'avenir la mettre à disposition d'un futur commerce. Ils sont cependant conscients de la nécessité de l'utiliser pour ne pas la perdre.

✓ RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Les élus ont décidé de remplacer le photocopieur ; parmi 3 offres, ils ont retenu le contrat de location d'un photocopieur noir et blanc avec option fax de la société Infinité pour une durée de 5 ans.



✓ SYNDICAT DE TÉLÉVISION

La Commune n'a pas encore utilisé la subvention du SITCV de 1500€. Elle peut être utilisée pour l'acquisition de matériels audiovisuels ou informatiques pour l'école ou la création de bornes WIFI. Cette subvention doit être utilisée avant fin 2013 ; l'institutrice sera sollicitée pour connaître les éventuels besoins de la classe maternelle.

✓ UCAV ET MARCHÉ NOCTURNE

Les élus n'ont accordé qu'une participation de 100€ en 2011 pour le carnet annuaire de l'UCAV (200€ demandés).

L'UCAV nous a en outre fait des propositions d'accompagnement pour la mise en place d'un marché nocturne durant l'été à Saint-Julien.

A défaut de pouvoir l'organiser, l'UCAV propose des conseils et la mise à disposition d'une liste d'exposants. Les élus ont souhaité solliciter le Comité des Fêtes pour étudier ensemble les modalités d'organisation d'un tel marché dans les mois à venir.

✓ PANNEAU D'INFORMATION POUR LES RANDONNEURS

Un panneau va être installé à proximité des WC publics avec des informations pour les nombreux randonneurs, parfois un peu perdus au départ de Saint-Julien ; ils y trouveront une grande carte de la commune avec les différents itinéraires (fournie par le Parc), des données historiques et pratiques sur certaines balades, des photographies, des conseils pratiques,

NUIT DES ÉTOILES FILANTES - LES 6 ET 7 AOÛT // COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



A la demande d'élus du canton et de la communauté des communes, les membres du conseil souhaitent participer à la nuit des étoiles filantes durant deux nuits, les 6 et 7 août.

Durant ces deux nuits, afin d'optimiser l'observation des cieux, l'éclairage public de la commune sera interrompu.

Cela sera sans nul doute grandement apprécié par tous les astronautes amateurs ou plus simplement par toutes celles et ceux qui pourront profiter d'un ciel profond, sans la moindre pollution visuelle

DISTRIBUTION DU COURRIER AUX GRANGES : COURRIER À MME CHANTAL ZEIMET – BASSET

«Madame la directrice,

Les habitants du hameau des Granges, commune de Saint-Julien-en-Vercors, département de la Drôme, me font remonter des difficultés récurrentes et hautement dommageables dans la distribution de leur courrier. Depuis des décennies, pour d'évidentes raisons de proximité et de facilité, ce courrier est distribué par le facteur qui assure la distribution sur la commune de Rencurel, en Isère.

Aujourd'hui cette organisation doit être revue.

Ce dispositif oblige les habitants des Granges à jongler entre une adresse officielle «26420 Saint-Julien-en-Vercors» et une adresse de distribution «38680 La Balme-de-Rencurel».

Cela donne régulièrement de longs retards de courrier : si un courrier arrive au centre de La Chapelle-en-Vercors, posté «Les Granges 26420 Saint-Julien-en-Vercors», il repart avec une adresse rectifiée, et suit un long périple, entre Drôme et Isère, avant l'arrivée dans la boîte aux lettres des habitants. Un courrier acheminé classiquement en un jour, l'est très régulièrement en 3 ou 4 jours pour ces habitants. A noter également que tous les documents distribués en post-impact par les collectivités drômoises (bulletins d'information...) ne sont pas reçus par ces habitants.

Mais le pire est toujours possible : un courrier en recommandé, une erreur dans l'un des centres de tri, un problème de ré-aiguillage au centre de La Chapelle-en-Vercors, un courrier qui repart avec la mention «n'habite pas à l'adresse indiquée» et c'est alors un courrier en souffrance quelque part à La Poste et des répercussions en chaîne.

Les conséquences peuvent être désagréables (réception de convocations pour des réunions passées), dommageables (réception d'arrhes par des hébergeurs alors que les clients sont déjà repartis), voire préjudiciables (réception d'une carte grise de véhicule 8 mois après son envoi, la faute à courrier suivi mal calibré) parfois lourdement (ont été notamment recensés, preuves à l'appui, des radiations de l'ANPE, la suspension du versement d'allocations familiales, la perte définitive de carte vitale...).

Cette situation n'est aujourd'hui plus tenable. La liste des problèmes devient trop importante. Un constat s'impose : il n'y a plus d'équité dans le service de distribution du courrier. Aujourd'hui, les habitants et les élus réclament un changement avec une solution simple : que les courriers soient désormais distribués par la Drôme et par la factrice qui assure la tournée sur la commune de Saint-Julien.

Il faudrait en outre que les choses aillent vite : en septembre, le pont enjambant la Bourne va être fermé pour travaux. La distribution par le facteur isérois du courrier aux Granges sera impossible à moins d'un détour de plusieurs kilomètres. Il faut donc impérativement saisir cette échéance pour qu'un nouveau système de distribution soit mis en place.

Je reste à votre entière disposition pour m'entretenir avec vous de cette demande. Les habitants des Granges tiennent à votre disposition tous les éléments pour justifier les désagréments évoqués plus haut. Je ne doute pas que vous serez sensible à cette situation et que vous saurez prendre les mesures adaptées. Ne doutez pas non plus de ma volonté de parvenir rapidement à une solution.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

et des recommandations pour respecter les agriculteurs et les propriétaires forestiers.

✓ DISTRIBUTION DU COURRIER AUX GRANGES

Les habitants des Granges ont été invité en mairie le 14 février et ont fait part des problèmes récurrents dans la distribution du courrier (perte, retard...). Un courrier a été

adressé à la directrice du service courrier de la Poste à Romans pour lui demander de modifier la tournée de distribution du courrier. De plus, la prochaine fermeture du Pont de la Bourne pour travaux rendra la distribution du courrier par le facteur de Rencurel impossible. (détour de plusieurs kilomètres). Courrier ci-dessus.

✓ LIMITES COMMUNALES

Une réunion a été organisée le 11 avril à Villard de Lans pour préciser la délimitation entre la Drôme et l'Isère sur la RD 531 au niveau du Pont de Goule Noire. C'est le département de l'Isère, qui, engagé sur d'importants travaux de sécurisation dans les Gorges, a souhaité éclaircir la situation. Le service des

routes avait identifié un problème de récolement des cadastres de Saint-Julien, de Villard-de-Lans et de Rencurel dans ce secteur (superposition de parcelles et zones non cadastrées). Le cabinet de géomètre Perazio a effectué une étude. Les plans du partage de 1834 n'ont pas été retrouvés.

La limite entre Saint-Julien et Villard proposée par le cabinet d'étude se situerait au niveau du Pont de Goule Noire. Le pont resterait donc intégralement en Isère. Afin de simplifier les choses, les élus ont accepté cette solution, qui était déjà actée dans les faits par exemple pour l'entretien de la route au-delà du pont de Goule Noire.

Les élus assortissent leur accord de principe à l'impérieuse nécessité de tenir compte des propriétaires des parcelles non cadastrées: en effet, même s'il y avait des zones blanches sur le cadastre, dans les faits, il n'y a aucune surface sans propriétaire et cette opération doit être neutre pour ceux-ci.

!!! ORDURES MÉNAGÈRES !!!

RAPPELS A L'ORDRE !!

Même si la collecte des ordures ménagères relève des compétences de la Communauté des Communes du Vercors, des problèmes nous sont régulièrement signalés en mairie.

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer ses encombrants en vrac au pied des containers ou aux points de tri. Il est de même interdit de remplir les containers avec des gravats, des déchets verts, des cartons. Cela semble une évidence; pourtant ces cas ne sont malheureusement pas rares.

Pour ces encombrants, deux solutions :

- le ramassage mensuel, uniquement pour les objets trop volumineux pour être transportés dans une voiture, par l'agent technique de la commune

- le transport direct à la déchetterie de La Chapelle;

Pour le confort de tous, notamment des riverains et par respect pour le travail des uns et des autres, nous demandons à ce que tous ces actes de négligence et d'incivilité disparaissent enfin.

✓ GUIRLANDES DE NOËL

Cette année, la commune va faire l'acquisition de nouvelles guirlandes de Noël, sobres et économes en énergie.

✓ TENNIS

Désormais les clefs du tennis doi-

vent être récupérées en mairie ou chez Jean-Pierre Roche, à l'épicerie de Saint-Martin. La commune seule peut vendre des cartes d'adhérents. Divers petits travaux d'entretien sont encore à réaliser notamment au niveau du grillage.

VOUS AVEZ LA PAROLE !

Ce bulletin municipal permet aux élus de vous faire part des décisions prises par le conseil.

Or il apparaît important de pouvoir vous amener à débattre, à nous faire part d'un certain nombre de vos préoccupations, de vos opinions.

A cet effet nous vous réserverons des pages dans les prochains numéros dans lesquelles le débat pourra s'amorcer. Nous vous proposons d'ores et déjà deux thématiques et deux questions

- comment doit évoluer la salle des fêtes communale?

- qu'avez-vous pensé de la coupure de l'éclairage public en août? Comment envisagez-vous les évolutions dans les prochaines années concernant cet éclairage public?

Vos contributions seront publiées, sauf évidemment propos injurieux ou sans lien avec les actions municipales. N'hésitez pas non plus à nous transmettre d'autres analyses sans lien avec ces deux questions mais qui concerneraient la vie municipale.

BUDGET COMMUNAL

En avril les élus ont voté le budget communal pour l'année 2011. L'occasion pour Lou Becan de revenir sur la situation financière de la commune alors que les élus en sont à mi-mandat.

Une situation en constante amélioration

Depuis maintenant 3 ans que l'actuelle équipe municipale est installée, la situation financière n'a cessé de s'améliorer : les élus ont eu à cœur de poursuivre le difficile travail entrepris par la précédente équipe ; tous ces efforts conjugués ont permis ces améliorations.

Pour le budget principal, à la fin de l'année, le résultat du compte administratif faisait apparaître un excédent global de plus de 76 500€ pour l'exercice 2010. Ce bon résultat s'explique, en fonctionnement notamment par des évolutions de fonds depuis plusieurs années (modération des dépenses de personnel, hausse des recettes fiscales, participation financière de la Poste pour l'agence postale...) ; cet important excédent

2010 est aussi lié à des reports de lourdes dépenses prévues en 2010 mais pas encore payées ; il s'agit essentiellement des dépenses d'électrification (Prette Sud, transformateur du tennis, renforcement de la Madone...) ; le SDED est maître d'ouvrage et l'importante part communale n'a encore pas été facturée. En parallèle, les finances communales ont pu bénéficier de bonnes recettes des coupes de bois (18 000€ de plus que la prévision !).

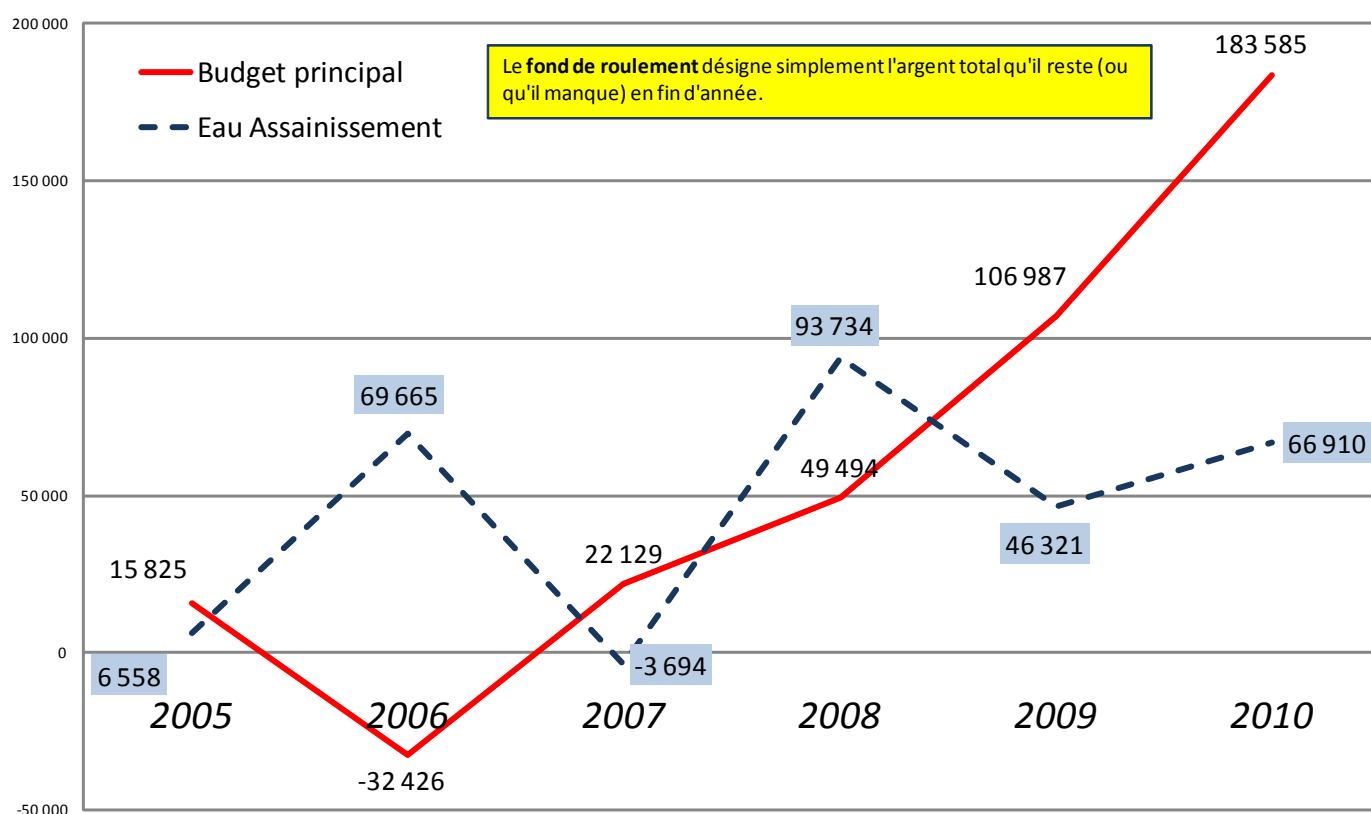
Si on ajoute à ces 76 500€ d'excédent 2010 les presque 107 000€ d'excédent reporté des précédents exercices budgétaires, on arrive à un fond de roulement de plus de 183 500€ en fin d'année, un record ! Comme le montrent les courbes, ce fond de roulement (l'argent total qu'il reste en fin d'année) est en constante progression depuis 5 ans ce qui caractérise une situation financière de plus en plus favorable.

Le budget eau-assainissement

connaît lui aussi une amélioration sensible même si les enjeux sont différents. En fin d'année l'excédent de l'exercice s'élève à 50 880€. Si on y ajoute 16 029,24€ de report, on arrive à un fond de roulement de 66 910€. Les précédentes années, ce budget a supporté les importants travaux pour l'assainissement collectif du bourg (d'où de fortes variations du fond de roulement entre 2005 et 2008, voir graphique).

Au final, le fond de roulement global de ces deux budgets qui tournait sur la période 2005-2007 entre 20 000€ et 30 000€, est, à la fin de l'année 2010 proche de 250 000€ ! C'est une situation financière des plus favorables qui permet d'envisager un avenir serein et la réalisation de projets structurants ; il faut cependant tenir compte de l'importance des charges incompressibles en fonctionnement et de la faiblesse des budgets en volume : les situations peuvent rapidement se retourner.

Evolution du fond de roulement entre 2005 et 2010



Budget 2011

Les budgets ont été votés en avril. Plusieurs éléments sont à souligner :

BUDGET PRINCIPAL : 742 695,15€

* En fonctionnement : 415 659,32€ (voir détail dans les «camemberts»)

Le principal élément à souligner est l'inscription de plus de 63 000€ de dépenses pour finir de financer les opérations d'électrification évoquées plus haut. Ces dépenses sont exceptionnelles ; en dehors de celles-ci, sur les dépenses et recettes plus classiques, il semble possible de dégager en fonctionnement un excédent d'environ 30 ou 35 000€ par an. C'est cet excédent indispensable qui doit permettre de financer les opérations d'investissement (remboursement du capital d'emprunt puis opérations d'équipe-

ment). En recette c'est une partie de l'excédent qui servira à financer ces dépenses d'électrification.

0% d'augmentation des impôts

Compte tenu de la situation positive des finances communales, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Après une légère augmentation de 1% en 2010, 0% a été voté en 2011. Il est globalement important pour les élus de ne pas accroître la pression fiscale.

* En investissement : 327 035,83€.

Ont notamment été inscrits 179 900€ de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste (avec 24% de subventions, la différence étant en partie financée par un emprunt couvert par les montants des loyers de ces logements et un

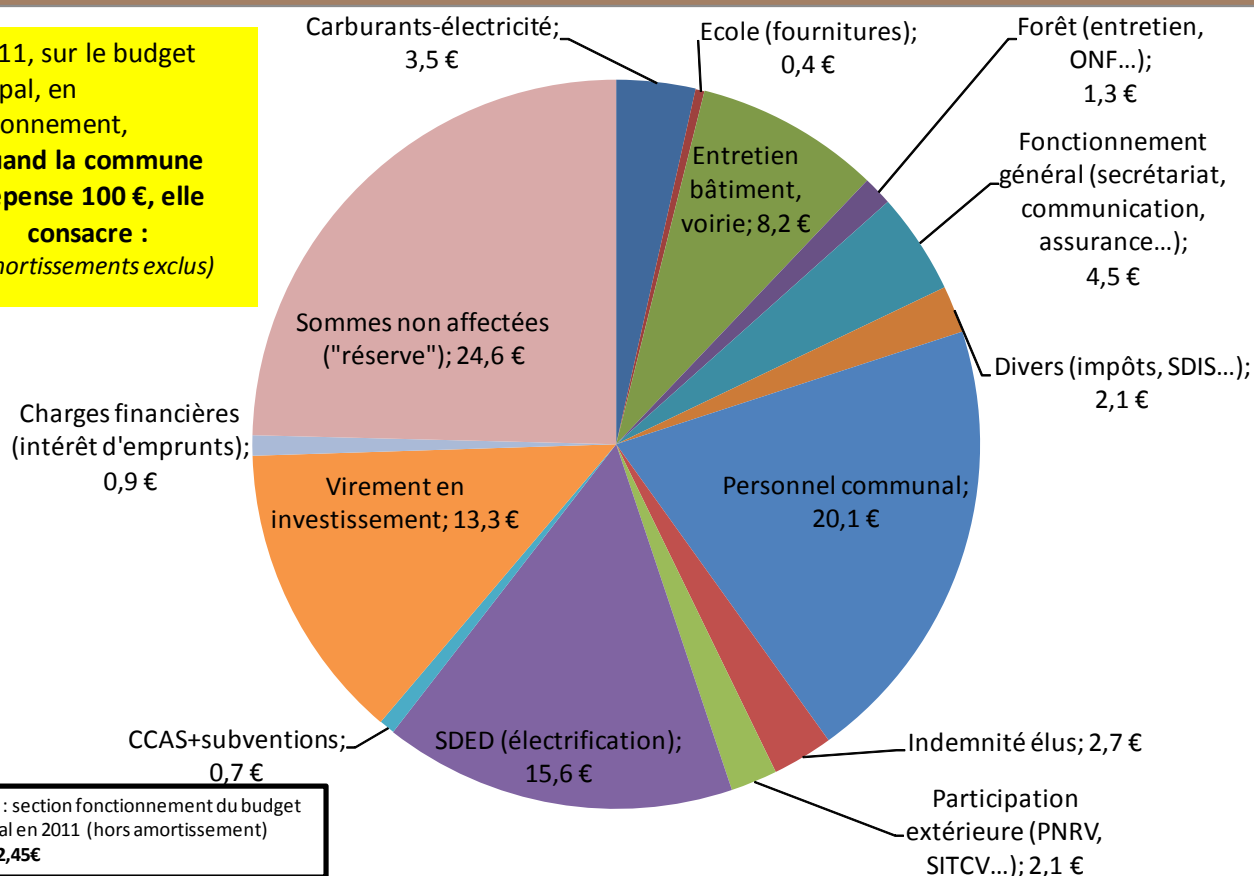
apport en autofinancement, pris sur l'excédent), 63 000€ pour les travaux de restauration du clocher de l'église (80% de subvention attendus et un peu plus de 10 000€ de TVA porté par le diocèse) et 13 200€ de travaux de voirie (subventionnés à 62,5% par le département).

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : 202 721,15€.

En l'absence de projets d'équipement pour 2011, ce budget couvre uniquement les charges courantes (fonctionnement, entretien des réseaux...).

* En fonctionnement : 114 321,04€ dont environ 24 000€ de dépenses réelles affectées (entretien des réseaux, redevances à l'agence de l'eau, intérêts d'emprunts...), le reste se répartissant entre amortissements, réserves et virement en investissement ; côté recette, 33 800€ de recettes réelles (rede-

En 2011, sur le budget principal, en fonctionnement, quand la commune dépense 100 €, elle consacre : (Amortissements exclus)



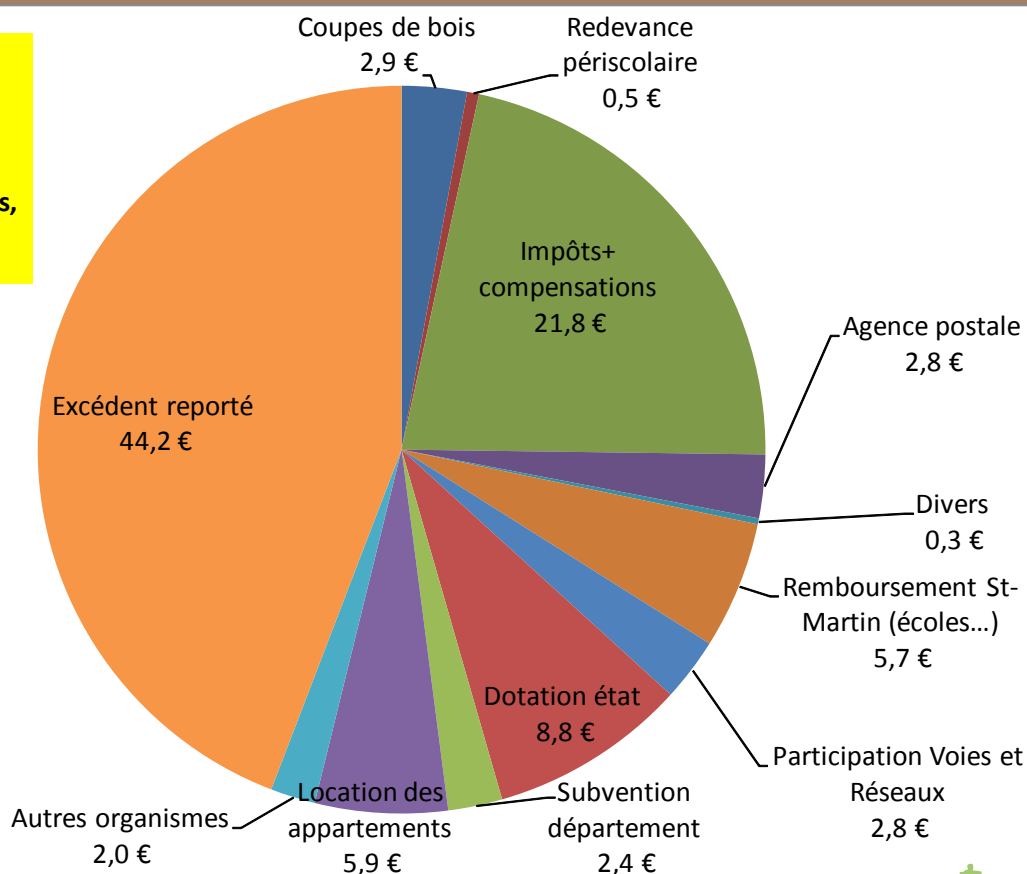
vances...), et 67 789€ d'excédent reporté

* En investissement : 88 400,11€. Aucune dépense d'équipement

n'est prévue. Les seules dépenses sûres sont les 6 888€ de remboursement de capital d'emprunt. Le reste de ces sommes est ins-

crit en amortissement ou sur des comptes de «réserves».

En 2011, sur le budget principal, en fonctionnement, quand la commune perçoit 100 € de recettes, elles proviennent de :



BILAN DE MI-MANDAT

Arrivés à la moitié de notre mandat, il nous est apparu opportun de réaliser un bilan des actions engagées et de dessiner quelques perspectives pour la fin du mandat. Et de donner son sentiment aussi.

Cela fait trois années que l'équipe municipale est en place et nous sommes arrivés à mi-mandat. L'heure pour nous de dresser un bilan des actions engagées et de tracer quelques perspectives pour la fin du mandat. Trois axes forts ont structuré nos actions : la valorisation de notre patrimoine communal ; le développement de notre commune ; l'ouverture du conseil municipal. Ces actions se sont inscrites dans une volonté forte de poursuivre l'assainissement des finances communales (voir article).

Valoriser le patrimoine et le bâti

communal

Ce fut un des priorités des élus et cela constitue une charge importante ; les travaux à réaliser ont été échelonnés sur la durée du mandat. Il s'agit à la fois d'entretenir et d'optimiser les bâtiments communaux et de valoriser des éléments centraux de notre patrimoine historique.

Depuis le début du mandat :

- Réfection du toit du chœur de l'église,
- Travaux dans les 5 logements communaux (rénovation totale de celui de l'école en 2010),
- Travaux pour rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la mairie
- Réaménagement du secrétariat

de mairie

- Rénovation de la salle de réunions ; cette salle qui accueille de nombreuses associations et réunion nécessitait d'importants travaux (problèmes de chauffage, d'isolation, sol en très mauvais état). Travaux réalisés dernier trimestre 2010.
- Effort d'embellissement du village (fleurissement, corvées de nettoyage au cours desquelles de nombreux habitants prêtent main forte...)

Pour 2011, deux chantiers importants :

- Réhabilitation de l'ancienne Poste dans laquelle deux logements vont être créés. La mise sur le marché de logements neufs à loyers modérés est importante pour les élus.



C'est un moyen de soutenir la dynamique démographique, d'assurer le maintien des effectifs dans notre école...

- Rénovation du clocher de l'église, pour des raisons de sécurité et pour valoriser cet édifice historique.

D'ici la fin du mandat, d'autres chantiers importants sont envisagés :

- Rénovation et extension de la salle des fêtes, bâtiment central dans la vie du village, mais vieillissant (dégradation du sol, des sanitaires, problème d'isolation, d'acoustique...)

- Aménagement de la traversée du village : après de nombreux aménagements temporaires testés durant les beaux jours, projets de travaux définitifs afin de garantir la sécurité et le confort de tous (riverains, piétons...) et d'embellir notre village

- Extension obligatoire du cimetière car le nombre de concessions disponibles est insuffisant

- Rénovation de la façade de la mairie

- Travail sur les performances énergétiques des bâtiments communaux et sur l'éclairage public afin de minimiser les dépenses énergétiques (dans le cadre d'un programme partenarial avec le Parc et le SDED)

Développer harmonieusement notre commune

C'est évidemment le cœur des préoccupations des élus. Depuis plusieurs années, notre commune est redevenue attractive. 223 personnes y vivent aujourd'hui. Les élus ont à cœur d'accompagner cette expansion démographique : cela se traduit de différentes façons : un urbanisme adapté ; de nouveaux services pour les habitants ; la création de conditions favorables pour l'accueil et le maintien d'activités économiques. Les enjeux sont nombreux : la préservation de nos paysages, de notre cadre de vie, le maintien d'une vie de village dynamique....

Depuis le début du mandat :

- Création obligatoire de nouveaux réseaux électriques suite à l'ouverture à la construction de nouvelles zones constructibles dans la carte communale : cela a demandé beaucoup de travail et a représenté un coût financier important

- Aboutissement du projet de lotissement, travaux de viabilisation, inauguration en septembre, commercialisation des lots (3 et bientôt 4 voire 5 sur 6)

- Maintien et enrichissement de l'offre de service pour les jeunes enfants et leurs parents, avec la

pérennisation du service de cantine et de garderie-périscolaire, ainsi que la crèche halte-garderie

Pour 2011, nous poursuivrons dans cette direction,

- Poursuite et fin des travaux sur les réseaux électriques

- Mise en place de nouveaux services, avec l'accueil entre 11h30 et 13h30 des enfants de maternelles.

D'ici la fin du mandat, d'autres chantiers importants sont envisagés :

- Refondre la carte communale pour optimiser la création des réseaux rendue nécessaire par l'actuelle carte ; ce sera l'occasion de réfléchir à l'urbanisation de certaines zones pour planifier leur développement et disposer d'un document d'urbanisme qui le favorise

- Travaux dans la crèche pour isoler et valoriser les combles, rendre les locaux plus fonctionnels voire accroître la capacité d'accueil

- Assainissement collectif des hameaux ; le schéma communal élaboré en 2007 prévoyait d'autres assainissements collectifs en dehors du village, dans certains hameaux ; cette question est à l'étude

- Acquisition de la grange Marcon et maîtrise du foncier autour de la mairie ; il s'agit de valoriser le cœur du village. Les élus sont conscients du potentiel que cela représente. Nous savons qu'à moyen terme, cela constituera le cœur de la





redynamisation du centre village, un puissant levier pour l'accueil de nouvelles activités. La maîtrise du foncier est la première étape, c'est une étape importante même si les élus ne maîtrisent pas le calendrier (succession en cours de règlement).

Ouvrir le conseil municipal

Les élus ont voulu faire preuve d'ouverture en plusieurs directions : envers les habitants du village (information, communication..) et à l'extérieur (travail avec nos collectivités partenaires du Vercors, promotion de notre village à l'extérieur...).

Depuis le début du mandat :

- En matière d'information et de communication : création d'un site Internet, parution régulière de Lou Becan, moments de rencontre avec les habitants (réunion pour l'aménagement de la traversée du village, cérémonie des vœux, inaugurations...)
- A l'extérieur : fort investissement au sein des structures intercommunales : Communauté des Communes, Syndicat de Télévision (impliqué dans l'accompagnement du passage à la TNT, Télévision Numérique Terrestre, en juin 2011), Office de Tourisme,



Parc Naturel Régional du Vercors... ; travail en étroite collaboration avec la commune de Saint-Martin (gestion commune de tous les services autour de l'école)

2011 et pour la suite :

- Travail d'information à poursuivre : maintenir le rythme de Lou Becan, enrichir notre site Internet en associant toutes les bonnes volontés.
- Renforcement de l'association des habitants aux réflexions communales sur des enjeux forts
- Amplification de notre partenariat avec les structures du territoire notamment dans nos réflexions sur les projets structurants autour de la Grange Marcon. L'implication dans des échelons supra communaux est aussi un moyen de connaître les opportunités financières pour nos projets.
- Mutualiser nos moyens avec les autres communes du canton : commandes groupées pour les travaux de voirie, la maintenance du matériel, les assurances : c'est un moyen de pouvoir faire des économies d'échelle
- Forte implication dans la défense du périmètre actuel de la Communauté des Communes, dans un contexte d'entrée en vigueur de la réforme des collectivités et de la



volonté du Préfet de proposer une fusion Vercors-Royans

Ah! vie d'élus...

11 conseillers municipaux travaillent ensemble depuis 2008. Voici les sentiments de 10 d'entre eux à mi-parcours (voir édito du maire pour le 11e!).

MONIQUE FEUGIER

Faire partie d'une équipe soudée et dynamique dont l'objectif principal est de servir son village est pour ma part une expérience positive. Notre engagement pour le développement de notre commune me paraît pleinement respecté.

GILLES CHAZOT

Le rôle de conseiller à Saint Julien est une formidable opportunité pour connaître les habitants, découvrir le potentiel matériel et humain d'un territoire. Il permet d'aborder de nombreux domaines. C'est aussi une activité qui demande un investissement personnel car il faut pouvoir se positionner et prendre les bonnes décisions dans l'intérêt commun.

PIERRE DROGUE,

Voilà la moitié de notre mandat passé.

Nous les «novices», nous avons travaillé dur en mélangeant nos différentes compétences et opinions pour apprendre les «ficelles du métier» afin de satisfaire la confiance que vous nous avez apportée lors de notre élection.

L'aide du personnel communal et des participants extérieurs aux commissions fût et continue d'être précieuse.

C'est dans un groupe uni et fort que je m'apprête à terminer mon mandat en ayant toujours pour objectif l'amélioration des équipements et du cadre de vie des habitants de Saint Julien, pour qu'ils se sentent bien au sein de notre commune.

JEAN-MAURICE ROCHE ,

Très attaché à St Julien depuis mon enfance, je suis très heureux de pouvoir participer à la vie du village et aux décisions pour l'améliorer, même si mes activités ne me laissent pas toujours assez de temps à y consacrer. Je trouve que l'équipe, bien représentative de la population, fait du bon travail dans une très bonne ambiance.

ASTRID BLANC

Même s'il est difficile de concilier vie familiale, vie professionnelle et le mandat, j'apprends beaucoup de choses dans la gestion d'une commune et de nombreux sujets m'intéressent (social, petite enfance...)

DAVID BATHIER

Il est très agréable de travailler dans cette équipe municipale et d'apprendre le fonctionnement de la commune. A Saint-Julien les enjeux sont nombreux et gérer les affaires communales est intéressant Il est malheureusement compliqué de composer avec une profession très prenante.

JEAN-LOUIS GONTIER,

C'est la mi-temps !

Je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de m'investir dans les affaires communales et d'y mettre à disposition mon expérience professionnelle .

La première année du mandat m'a permis de comprendre l'essentiel du fonctionnement de la commune , puis , je pense de m'intégrer complètement dans l'équipe des élus .

Je me suis habitué aux débats ,aux différents point de vu exposé qui débouchent sur les décisions collectives .(j'avoue que je n'avais pas trop l'habitude de partager les décisions) Les projets ne manquent pas ;chaque opération doit trouver son utilité et surtout son équilibre financier .

Ce premier semestre nous terminons l'aménagement des deux logements de la poste .A l'automne c'est notre clocher qui sera confort et restauré .



FRANÇOISE GLÉNAT-CHATELAN

Etats d'âme à mi-mandat...

Essayer de développer harmonieusement le village en conservant son caractère propre (bâtiments publics, traversée et entrées Sud et Nord etc.)

Susciter et encourager les initiatives et les animations diverses qui pourraient le faire connaître et apprécier (tourisme).

Préparer l'accueil –un jour peut-être- de commerces, d'entreprises etc.,

Tout cela est loin d'être facile : divergences au sein du Conseil et des Commissions, critiques pas toujours justifiées des habitants, lenteurs administratives et techniques, finances à partager avec d'autres projets incontournables (eau, électricité, routes etc.)

Et pourtant, même modestement, c'est très intéressant de travailler en équipe pour son village.

La Réforme des Collectivités Territoriales nous plaçant parmi les plus « petits », nous devons plus que jamais dé-

l'identité de notre

ceci avec l'aide des

J'espère donc que les

venir permettront de

mener à bien, et peut-

bout, certains projets

» sur papier et dans

depuis le printemps



Repas pris en commun lors d'un séminaire municipal

fendre
village, et
habitants.
trois ans à
continuer à
être jusqu'au
qui « trottent
nos esprits
2008.

NADÈGE FILLET

Après le temps d'adap-
un nouveau rythme,

des abréviations nombreuses et des sujets complexes et variés, il s'est clairement profilé dans mon mandat une large place au secteur de l'enfance et de la petite enfance. Impliquée dans la commission école et le conseil d'école, dans les projets collectifs autour de la petite enfance, j'ai découvert combien la tâche est complexe, concilier les attentes des citoyens, les moyens de la collectivité, et faire aujourd'hui en imaginant demain pour la vie de notre village, penser aussi notre village au niveau cantonal ... Le constat est vertigineux, mais l'envie de faire, de faire pour tous et pour chacun, pour construire un « bien vivre ensemble » reste un leitmotiv...

tation à
une équipe,

PIERRE HUSTACHE

Personnellement, je ne m'implique pas comme je le voudrais (ma profession me laisse peu de temps pour m'occuper de plusieurs dossiers).

J'ai à ma façon contribué avec plusieurs élus à doter la commune d'un site internet, véritable tremplin en terme de communication).

Je souhaite également que notre village se dynamise davantage (accueil de commerces, marché hebdomadaire, avoir un cœur de village qui vit été comme hiver).

Je suis satisfait de notre première partie de mandat car des projets se sont réalisés ou vont se réaliser (site internet, réfection du clocher de l'église, finalisation du lotissement entre autres). Dans les prochaines années, j'ai classé trois grands projets qui sont à mes yeux la priorité pour dynamiser le village.

1: acquisition de la grange Marcon.

2: Réaménagement de la salle des fêtes

3 : Faire du terrain de tennis un vrai lieu de rencontre et de convivialité (jeux pour enfants, accueil des camping car etc.) car ce site me paraît idéal pour ce type de projet.

Je voudrais dire pour finir un grand bravo à tous les élus qui se mobilisent en fonction de leur emploi du temps, pour leur commune dirigée de main de maître par Pierre Louis.

>> LA VIE AU VILLAGE

CA S'EST PASSE ICI...

Petite rétrospective photos sur quelques événements de cet hiver et en ce début de printemps à Saint-Julien.

Concours de coïnche
des aînés ruraux en
février



Les vœux de la municipalité
et l'inauguration de la
salle de réunion en janvier



Grand net-
toyage du vil-
lage en avril



La municipalité remercie bien sincèrement toutes les personnes qui cette année encore se sont retroussé les manches pour ce grand nettoyage de printemps!



Commémoration du 8 mai



La municipalité remercie toutes les personnes qui participent régulièrement à ces commémorations, élus, représentants des anciens combattants et porteur de drapeau, ainsi que les jeunes filles de Saint-Julien présentes chaque année pour la lecture d'un texte des anciens combattants.



Goûter des 90 ans au club des Jonquilles



Sortie des Aînés en Avignon



Pique-nique du Club des Jonquilles





Bourse au jouet du Comité des Fêtes



L'ÉGLISE COMMUNALE

Figurant au rang des constructions les plus anciennes de la commune, l'église dont le clocher va subir d'importants travaux a connu de nombreuses évolutions au cours de son histoire.

- F. Chatelan -

Construite à la fin du XIIe, début du XIIIe siècle, l'église de Saint-Julien est très affectée par les guerres de religion, même si peu d'habitants se convertissent au protestantisme. Au début du XVIIe siècle, l'édifice est décrit dans un état de délabrement avancé : chœur rompu, nef découverte etc.

Il faut attendre 1658 pour trouver un bâtiment enfin reconstruit dans un état convenable. C'est peut-être de cette époque que datent les deux arcs brisés des extrémités de la nef ; ils soulèvent l'édifice et témoignent d'une tentative de remaniement selon le style gothique.

Au XVIIIe siècle, la confrérie des

Pénitents du Saint Sacrement, très présente au sein de l'église paroissiale, fait ériger une chapelle (actuelle chapelle de la Vierge) et permet ainsi, lors de l'apogée démographique, d'accueillir de nombreux fidèles (plus de 500 à Saint-Julien au milieu du XIXe siècle). De même, la configuration et la disposition ac-

tuelle de la sacristie datent d'environ deux siècles.

Dans le troisième quart du XIXe siècle, des tuiles issues de la tuilerie de Saint-Julien (hameau du Château) remplacent la traditionnelle et ancestrale toiture de chaume.

D'autres remaniements et travaux sont effectués au début du XXe siècle (ex. transfert du cimetière à l'entrée Nord du village).

Plus près de nous, en 1955, le Conseil Municipal décide et vote une restauration extérieure de l'église.

En 1956, une première tranche de travaux permet la réfection de la toiture. On en profite pour effectuer des sondages sur la façade. En effet, lors de la deuxième tranche, la commission «travaux» et les ingénieurs aimeraient ne pas recrépir et laisser les pierres apparentes sur l'ensemble du bâtiment. Malheureusement, les matériaux de construction, de grosseurs et de consistances très différentes (galets, gros blocs, pierres plates, tuf) obligent la municipalité à prévoir un enduit non teinté, de couleur gris neutre, sans façon, dite «à la tyrolienne» comme prévu en 1956 lors de la première tranche, décision qui déçoit beaucoup de personnes. En accord avec la commission «travaux», les ingénieurs décident donc de laisser uniquement le clocher en pierres apparentes, après, bien sûr, réfection des joints.

En 1959, la seconde tranche (façade et clocher) est donc mise en œuvre par l'Entreprise de Monsieur Léon Rimet.

Un des ouvriers raconte : « Il nous fallait un échafaudage ; Léon Rimet, très ingénieux, nous a fait poser quatre poutres boulonnées aux quatre angles du clocher, poutres dépassant de part et d'autre de façon à pouvoir poser un plancher tout autour. Pour grimper à la pointe, nous utilisions une échelle appliquée au mur. Le mortier de ciment était fabriqué à la pelle, pas de bétonneuse ! Je me souviens d' Hubert Gerboud – encore tout jeune- amenant le sable du hameau du Château (Vadoulet exactement) avec un tombereau et deux bœufs. Nous

lavions ce sable dans un baquet, une fois, deux fois s'il n'était pas encore assez propre (condition pour une bonne qualité du mortier). Nous montions le mortier dans un seau à l'aide d'une poulie et d'une corde. Comme prévu, nous avons vidé, nettoyé, et refait les joints avec soin. Mais cela n'a pas suffi !

Moins de deux ans plus tard, l'eau s'infiltrait et mouillait la voûte du chœur. Alors il a fallu recommencer et tout crépir. L'enduit actuel date de cette époque. »

Après le double épisode du clocher, d'importants travaux ont été réalisés à l'intérieur du bâtiment par différentes municipalités (consolidation de la voûte de la chapelle en 1960, sols, murs, boiserie, électrification des cloches, chauffage etc.)

Le temps qui passe et les intempéries font leur travail. Depuis quelques années, le mortier du clocher s'effrite, laissant apparaître le tuf à plusieurs endroits. De plus, il y a deux ans, une fissure côté sud a alerté quelques habitants. Elle est colmatée en urgence en novembre 2009 en attendant la restauration complète prévue par la municipalité en septembre 2011.

Au fil des années, de « lifting » en « lifting », la petite église reste belle pour accompagner les événements heureux et douloureux de la vie. Elle est aussi une halte pour les randonneurs et les touristes de passage. Sa dimension modeste et la qualité de son acoustique en font aussi une « dame » très courtisée par les musiciens.



Cette photo est la plus ancienne photo de l'église et du village connue à ce jour : notons l'absence d'abat-son, d'horloge et même de bascule contre le chœur. L'escalier d'accès à la sacristie est droit. Elle date des années 1890.

MADAME AUGUSTIN

NOTRE 1^{ÈRE} CENTENAIRE



Cela constitue, à n'en pas douter, un des moments les plus agréables du mandat d'un maire. Ce fut en effet pour moi un immense privilège que d'être aux côtés de Madame Jeanne Augustin, née Glénat, le jour de ses 100 ans ! Aucun de mes prédécesseurs n'avait eu ce privilège et pour cause, jamais Saint-Julien n'avait connu de centenaire. Pour rendre ce moment encore plus particulier, c'est à plusieurs centaines de kilomètres de Saint-Julien que j'ai eu, avec ma fille Eloïse et mon épouse le plaisir d'aller retrouver Madame Augustin, le 4 mai dernier, à Madrid.

C'est en effet dans la capitale espagnole que Madame Augustin vit chez sa fille Bernadette depuis quelques années, avant de rejoindre chaque été, ses chères montagnes du Vercors. C'est donc entourée de sa famille, de ses amis et de la benjamine de Saint-Julien, Eloïse, que Madame Au-

gustin a soufflé ses 100 bougies. Ce fut un moment très émouvant et l'occasion d'apporter quelques nouvelles de Saint-Julien à notre centenaire qui nous a tous impressionnés par sa lucidité, sa modernité, son élégance, sa gentillesse. Elle a été très touchée par les nombreux courriers et marques de sympathie qu'elle a reçus d'habitants de Saint-Julien ; elle me charge de vous transmettre ses plus vifs remerciements et de vous dire combien elle en a été touchée et émue. Nous attendons donc tous avec impatience de retrouver Madame Augustin dès le mois de juillet à Saint-Julien afin qu'ensemble nous puissions célébrer, dans le Vercors cette fois-ci, notre centenaire !

LA MUNICIPALITÉ CONVIE TOUS LES HABITANTS DE SAINT-JULIEN À FÊTER LES 100 ANS DE MADAME AUGUSTIN LE VENDREDI 5 AOÛT À 17H30 À LA SALLE DES FÊTES.



Ci-contre, Madame Augustin avec Eloïse, s'apprêtant à souffler ses 100 bougies.

Ci-dessus, Madame Augustin entourée de sa fille Bernadette et de son fils Gaston.

Ci-dessous, dernière photo avant le départ



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Comme dans chaque numéro, *Lou Becan* ouvre ses colonnes à toutes nos associations communales.

L'Association Communale de Chasse Agréée

Si les chasseurs n'existaient pas !

S'ils pratiquent d'abord par passion, les chas-

seurs sont aussi d'indispensables auxiliaires bénévoles de la vie sociale et de l'entretien des espaces naturels de la commune. Cueillir de la nature, d'abord par nécessité puis

par passion atavique, les chasseurs ont toujours su s'adapter à l'évolution de la société dans laquelle ils se trouvent. Les décennies qui viennent de métamorphoser le territoire communal ont tout naturellement modifié le rôle des chasseurs. C'est pourquoi le 12 mars 2011, une réunion avec le Président, le Trésorier ainsi que des Administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme et Monsieur le Maire a eu lieu à la salle des fêtes de St Julien en Vercors. Tous les Présidents des Associations de Chasse Agréées du Vercors et du Royans étaient présents pour dialoguer sur différents problèmes comme les dégâts de la faune sauvage, l'augmentation et

la diminution de certaines espèces, les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse, les



territoires chassables ou non. Des solutions ont été proposées tel qu'un plan de gestion cynégétique pour le sanglier, un plan de gestion triennal pour les grands cervidés

et le chamois, des états généraux pour les dégâts ...

Si la passion constitue, avant tout, le carburant des actions des chasseurs de St Julien, leur implication dans la vie sociale, en fait les premiers agents actifs dans l'entretien des espaces naturels.

Le repas du 18 juin a rassemblé à la salle des fêtes 74 personnes dont Pierre-Louis Fillet. A l'issue du repas, Gabriel Veyret a reçu des mains de Jean-Pierre Faure, président de l'association, la médaille de la Fédération de Chasse et le diplôme d'honneur pour le remercier de ses multiples engagements dans l'ACCA locale

Les Amis de Saint-Blaise

Depuis 2008, nous faisons appel à vos dons pour aider à la restauration du patrimoine religieux de ST JULIEN, et nous vous tenons informés des divers travaux entrepris.

L'objectif de cette année 2011, comme vous le savez certainement, est la restauration du clocher.

Diverses subventions ont été obtenues, dont une, celle de la Fondation du Pa-

trimoine (environ 3000€), est directement liée aux cotisations de cette année : vous donnez, la Fondation donne...

En effet, cet organisme n'intervient qu'en partenariat avec une association qui accompagne le demandeur (la mairie).

Nous devons donc organiser une souscription sur l'ensemble de la commune ; elle est aussi dif-

fusée nationalement par leur site internet. Vous avez reçu un appel à cotisation qui fait office de souscription.

Si vous souhaitez y participer, ce qui est une très bonne chose..., libellez votre chèque (minimum 10 €) à « Fondation du Patrimoine, clocher de Saint-Julien-en-Vercors ».

L'argent récolté sera entièrement reversé au

maître d'œuvre, la mairie, grossi des 3000€ de subvention.

Une grande partie de vos cotisations et dons recueillis depuis 2008, sera également affectée à la restauration du clocher. Nous tenons « le bon bout » grâce à vous... Merci

Le président, Alain Chatelan

Le Club des Jonquilles

C'est dans une ambiance très chaleureuse et en partage avec toutes les générations, que s'est déroulé le concours de coinche du « Club des Jonquilles » le 25 février 2011.

La salle des fêtes était juste assez grande pour accueillir tous les joueurs des cinq communes du

Plateau du Vercors et des Quatre Montagnes. De

superbes et nombreux lots disposés et présentés avec talent sur la scène de la salle des fêtes, paraient en attendant les gagnants. Tous les joueurs ont été récompensés et chacun est reparti plus ou moins déçu de ne pas avoir gagné

les magnifiques jambons, caves de bordeaux, moitiés de jambon, rosettes ... principaux enjeux de ce concours.

Un très grand merci à tous les participants et aux adhérents organisateurs qui ont contribué à la réussite de cette rencontre amicale et festive.

Balade en Avignon du Club des Jonquilles

8 juin 2011, 7 heures du matin, nos seniors du Club des Jonquilles embarquent pour une escapade en Avignon. Il pleut, il pleut bergère !!! il n'y a rien d'original, c'est la Saint Médard !

Après un court arrêt sur l'autoroute pour le petit déjeuner, le temps s'améliore et nous découvrons Avignon sous le soleil. Nous retrouvons nos quatre amis marseillais et commençons notre

visite. Nous observons de près le Pont Benezet, célèbre pont d'Avignon, qui nous fit tant chanter et danser dans nos comptines scolaires, avant de franchir une porte des larges remparts pour entrer dans la ville et nous rendre sur la grande place du Palais des Papes, imposante bâtisse, au

pied de laquelle le petit train nous attend. Il nous emmène pour une promenade d'une heure dans les rues étroites et moyenâgeuses étendues sur plus de 5 kilomètres. Nous admirons au passage les magnifiques édifices et notamment la célèbre « tour de l'horloge ». Puis c'est le déjeuner

à l'auberge de la Treille où on nous accueille avec un apéritif local, le muscat « Beaume de Venise » et une tapenade aux olives. Après le repas, nous embarquons pour une mini croisière sur le Rhône et contournons l'île de la Barthelasse d'où l'on peut voir toutes les fortifications et murs d'enceinte de la cité d'Avignon, les créneaux magnifiquement conservés.

C'est l'heure du retour, nous faisons un bref arrêt pour admirer le Pont du Gard, édifice romain classé au patrimoine mondial. Enfin un dernier arrêt au musée du vin à Châteauneuf du Pape, dégustation de vins de la famille Brotte qui exporte leurs succulents nectars dans le monde entier notamment la prestigieuse « fiole du Pape », vin rouge très fruité commercialisé dans



une bouteille créée par la maison avec un écusson et design personnalisés.

Les uns visitent le musée des outils, d'autres procèdent aux achats afin d'emporter un peu de cette journée dont on reparlera plus tard en

famille ou entre amis tout en buvant ce délicieux breuvage à consommer avec modération.

21h30 : retour dans notre Vercors, souvenir d'une belle journée ensoleillée.

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes, association communale fondée en 2005 et qui s'investit beaucoup dans l'animation de notre village, dispose d'une nouvelle équipe dirigeante. Face au souhait de plusieurs membres sortants de passer la main, de nouvelles personnes ont rejoint le bureau. Une nouvelle présidente a été élue le 1er avril dernier.

- présidente : Astrid Blanc
- vice-président : Jacques Coutier
- vice-président : Christophe Droque

- vice-présidente : Claire-Lise Fillet

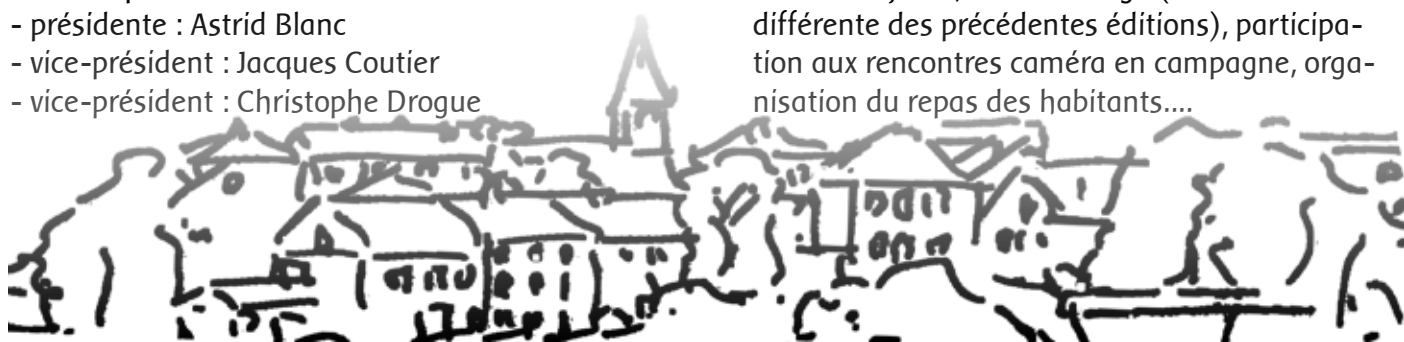
- trésorière : Catherine Chaix

- trésorier-adjoint : Vincent Droque

- secrétaire : Charlotte Droque

- secrétaire-adjointe : Maryse Fillet.

Un programme de manifestation a été proposé : bourse au jouet, fête au village (sous une forme différente des précédentes éditions), participation aux rencontres caméra en campagne, organisation du repas des habitants....



«RÉSISTANTS A 10 ANS»

L'ouvrage Résistants à 10 ans, écrit par les enfants de l'école de Saint-Agnan est devenu un best-seller! Présentation d'un regard nouveau sur l'histoire du maquis du Vercors.

Vous avez déjà sûrement entendu parler ou même lu, un roman passionnant paru il y a plusieurs mois... «Résistants à dix ans» écrit par un collectif d'enfants et d'enseignants.

L'écriture de ce roman est une aventure qui débute quelques années auparavant, à l'école de Saint-Agnan en Vercors, par une enquête. « Qui est Rose Jarrand ? Pourquoi l'école de Saint-Agnan se nomme ainsi ? ».

Cette enquête, on peut la lire dans les numéros 3 et 4 du « Le Petit Bissotin »*, est passionnante, de la vie de Rose Jarrand, aux bombardements du 14 juillet 1944, à la reconstitution de la nuit du 25 au 26 juillet 1944, les photos, les plans, des témoignages sont autant d'éléments riches qui alimentent notre curiosité, notre envie de savoir.

Même si le travail a dû être long et ardu, on ne s'étonne même pas que cette recherche ait aboutie à la naissance d'un roman.

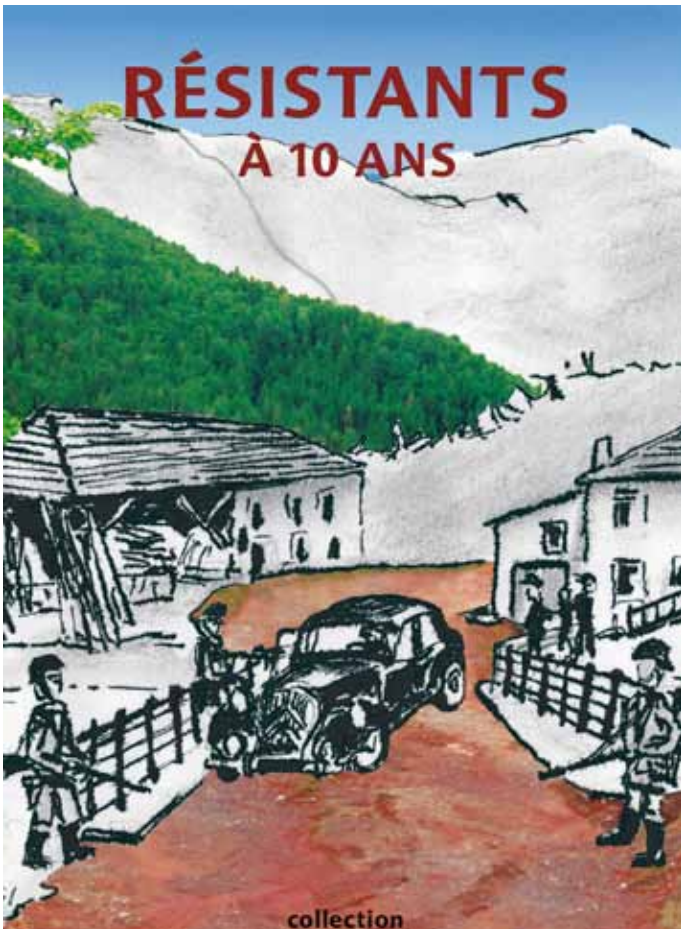
Pour parler de cette aventure, une des jeunes auteures a bien voulu se livrer à une interview. Zélie, aujourd'hui au collège, a répondu avec enthousiasme à nos questions.

En quelle classe étais-tu quand tout a commencé ?



Zélie : J'avais 7ans, j'étais en CE1, c'était la première année, c'est-à-dire en 2006/2007, l'année de l'enquête. Mais j'étais en CE2 quand nous avons commencé le roman, c'est-à-dire en 2007/2008.

Les rencontres avec les témoins de cette



histoire, qu'ont-elles apportées pour la réalisation du livre mais aussi à toi?

Zélie : Pour la réalisation du livre, les rencontres avec les témoins ont apporté des précisions et l'actualité dans le Vercors pendant ces années-là. Elles ont servi à l'enquête et c'est à partir de l'enquête qu'est né notre roman. Pour moi, ces rencontres m'ont permis de comprendre ce qu'était de vivre une guerre et comment des hommes ont survécu.

Quels souvenirs gardes-tu de ces rencontres?

Zélie : J'ai un souvenir assez perturbant car le plus simple témoignage suffit pour nous faire ressentir la guerre et l'on comprend que la guerre, c'est surtout des souvenirs tragiques. A part quelques anecdotes drôles, comme celle de la petite sœur de Jojo qui passe par la fenêtre parce qu'elle veut absolument aller à l'école ! C'est une histoire vraie !

Avais-tu imaginé un jour écrire un livre?

Zélie : Non, je ne savais que j'en étais capable et que des enfants comme nous pouvaient écrire. Et c'est bien grâce à nos instituteurs, Yves et Christine, que nous avons pu réaliser ce projet.

Qu'as-tu préféré dans cette aventure?

Zélie : J'ai tout aimé mais je pense que ce que j'ai préféré c'est quand on a commencé à imaginer les personnages, les lieux, on avait plein d'idées et nous étions excités que cette grande aventure commence...

Comment toi et tes camarades avez-vous choisi la couverture?

Zélie : Yves notre instituteur a demandé à son père de faire des dessins puis, dans tous les dessins qu'il a faits, nous en avons choisi un qui est le dessin de la couverture. Il était évidemment en noir et blanc, comme les autres dessins qui figurent dans le livre. Le « comptoir d'édition » dans le Royans a décidé de nous aider bénévolement et, elle nous a fait des propositions de coloris puis nous avons choisi.

Comment avez-vous fait pour rédiger à plusieurs les textes?

Zélie : pour écrire à plusieurs on faisait chacun un texte puis on mettait en commun et Yves tapait à l'ordinateur. Il faut dire que si nous n'avions pas eu le tableau numérique, le livre ne serait toujours pas fini.

As-tu eu l'impression d'être une journaliste, une écrivaine, une enquêtrice ou une historienne ?

Zélie : Je n'ai pas eu d'impression particulière pendant la réalisation des différentes étapes du projet, mais aujourd'hui je me rends vraiment compte que, lors de l'enquête, j'étais une enquêtrice en herbe, lors de l'écriture du roman, une écrivaine débutante. Ecrire un livre ou simplement faire une enquête n'est pas une opportunité pour tous les enfants de mon âge.

Quel effet cela fait de dédicacer son livre à Daniel Pennac ?

Zélie : cela montre que notre livre est apprécié et, quand on dédicace un livre à un auteur aussi connu, quelque part on est très fier.

Aimes-tu lire ?

Zélie : Oui j'adore lire et, en plus relire le livre que l'on a écrit soi même c'est un grand plaisir ! Et si c'était à refaire, je recommencerais, c'était génial !

* Le petit Bissotin est la revue de l'école de Saint Agnan.

CAMERA EN CAMPAGNE

2^e ÉDITION !

Après le franc succès de la 1^{ère} édition, Saint-Julien a le grand plaisir d'accueillir du 1^{er} au 4 août les 2^es rencontres cinématographiques *Caméra en Campagne*, avec une programmation de grande qualité.

Du 1^{er} au 4 août, la salle des fêtes communale va se transformer durant quelques heures en salle de projection ; ainsi qu'en un lieu d'échanges et de débats, le tout animé par un grand connaisseur, très familier des habitants du village, Ronald Hubscher, historien ruraliste, spécialiste du cinéma et propriétaire d'une résidence secondaire à Saint-Julien.

Les Rencontres Cinématographiques «*Caméra en campagne*» sont portées par la Communauté des Communes du Vercors ; elles sont animées par un groupe de bénévoles locaux rassemblés dans une association «*Caméra en campagne*», présidée par Ronald Hubscher. Cette dernière constitue un soutien indispensable à ces rencontres : elle travaille sur la programmation et les moyens techniques à mobiliser ; pour la logistique, le groupe de bénévoles a la chance de pouvoir bénéficier de la grande expérience et de la sympathie de Jeannot Reverbel, qui s'investit grandement dans cette aventure. Saluons aussi la présence du Comité des Fêtes qui offrira de quoi se restaurer aux festivaliers en vendant boissons, sandwiches, crêpes et autres sucreries...

Ces rencontres entendent se pencher sur le cinéma rural pour décrypter le regard porté par les cinéastes sur les campagnes. Après une édition 2010 couronnée d'un franc succès (plus de 700 participants sur 3 jours), les organisateurs proposent une programmation sur 4 jours. Le thème retenu est celui de la femme, «*Femmes de la terre, femmes à la terre*». Il s'agit de montrer au travers de documentaires et de films de fiction (certains peu connus), la diversité des regards des réalisateurs français et étrangers sur les campagnardes, qu'elles soient paysannes ou néo-rurales. Rapports de genre, statut économique et social, rêves déçus sont quelques uns des aspects d'une condition féminine

évoquée dans ces films où la trame romanesque est toujours présente.

Voici le programme (sous réserve de modifications).

Toutes les projections sont organisées à la salle des fêtes de Saint-Julien.

Lundi 1^{er} août

18H : OUVERTURE EN MUSIQUE, SUR LA PLACE DE LA FONTAINE avec la présence d'Alain POITOU ET «*Les tontons swingueurs*».

21H : Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ? (1996)



Dans une ferme du sud-est, une femme élève dans des conditions difficiles, mais avec une grande tendresse ses sept enfants dont le père, homme brutal et jaloux mène une double vie puisqu'il a sa propre famille.

Mardi 2 août

10H : «*CAFÉ-LITTÉRAIRE*» AUTOUR DE L'OUVRAGE L'AMI FRITZ D'ERCKMANN-CHATRIAN animé par Madame Bernadette Declerk des Alberts

14H30 : JACQUELINE, (1973)

Fille d'exploitants, Jacqueline est une double active. Ouvrière à l'usine textile voisine, elle aide ses parents à la ferme, mais ne veut surtout pas épouser un paysan. Elle rêve de tout quitter pour devenir une vedette.

15H00 : HENRIETTE (1971)

Henriette mène une vie rude sur le plateau de Langres à la tête de 5 hectares et de 10 vaches. Consciente de la dureté de son existence, elle a accepté tous les sacrifices pour éviter à ses filles un sort semblable, mais refuse de s'apitoyer sur sa condition. Sa raison de vivre : la réussite de ses filles, l'amour partagé avec son mari et sa foi chrétienne.

15H30 : CONFÉRENCE DE RONALD HUBSCHER «DE LA TERRE À L'ÉCRAN : VISAGES DE FEMMES»

16H30 : JEUNES FILLES, (1952)
Une jeune citadine s'est éprise d'un agriculteur et accepte de vivre à la campagne mais elle ne s'y fait pas. Le jeune paysan se rend compte de son erreur et épousera sa jeune voisine, récemment sortie de l'école ménagère, avec laquelle il partage des valeurs communes

18H-19H30 : LA PART DES CHOSES (1983)

Une famille d'agriculteurs landais nous fait partager son quotidien. Authenticité des propos et des comportements. Chacun joue bien son rôle. Une figure domine : celle de Michou, la mère qui donne toute la mesure de sa forte personnalité. Un film qui fait un sort à la vision souvent passéiste de la paysannerie.

21H : BIENVENU AU GÎTE (2002)



Caroline jeune cadre parisien et son mari ont acheté un gîte en Provence. D'une activité débordante, elle s'occupe de tout et même de l'organisation de la fête communale, au point d'indisposer les habitants. Elle finit par retourner à Paris, tandis que son mari heureux de son nouvel état demeure sur place et fabrique de l'huile d'olive.

Mercredi 3 août

10H30 : FILM POUR ENFANTS, À DÉTERMINER

14H30 : FAITS D'HIVER À PARIS, (1949)

Raymonde fuit sa condition paysanne, abandonne son village, ses parents, son fiancé pour aller à Paris. Allant de déception en déception, son destin lui échappe. Lorsqu'elle voudra retourner vers son fiancé, il sera trop tard.

15H30 : LE PASSAGER DE L'ÉTÉ, 2005



En 1950 dans le Cotentin, Joseph est un ouvrier agricole itinérant. Il arrive chez Monique une agricultrice abandonnée par son mari et qui dirige d'une main de fer son exploitation. Elle tombe amoureuse du jeune homme et une forte relation s'établit entre eux, mais elle n'est pas la seule. C'est la rupture, le départ de Joseph, la mort lente de Monique.)

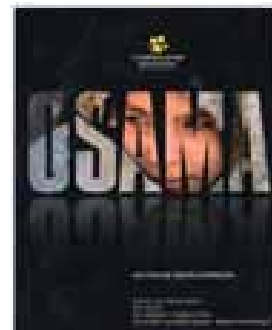
21H : LE BONHEUR D'EMMA, 2006



Emma vit solitaire dans la ferme familiale et prodigue sa tendresse à ses cochons qu'elle caresse au moment de leur donner la mort. Jusqu'à la rencontre inespérée avec Max qui atteint d'un cancer vole son patron pour finir ses jours au Mexique. Dans sa fuite, sa voiture s'écrase. Emma le recueille, le cache et se l'approprie.

Jeudi 4 août :

10H30 : OSAMA, 2006



Une petite fille de douze ans, sa mère et sa grand-mère vivent seules en Afghanistan. Les talibans imposent qu'aucune femme ne puisse s'aventurer hors de sa maison sans compagnon «légal». Dans le cas contraire, elles seront sévèrement punies. Le mari et le fils étant décédés, personne ne peut servir de «caution» à la famille, et la mère, poussée par le chômage, décide avec la grand-mère de changer l'apparence de sa fille : désormais, ce sera un garçon. La décision terrifie la fillette, angoissée que sa véritable identité ne soit reconnue par les Talibans.

14H30 : CHANGEMENT AU VILLAGE, 1963,



Au Sri Lanka, Nada, éprise de son instituteur sans fortune, est contrainte par sa famille d'épouser un homme appartenant à la bourgeoisie rurale. D'abord hostile, elle finit par aimer son mari. Obligé de chercher du travail à Colombo, il ne revient pas. Les années passent, elle l'attend et dépérit.

16H : LE MARIAGE DE TUYA, 2006



Dans les steppes de Mongolie, Tuya femme du berger Bater, se tue à la tâche à s'occuper de ses 2 enfants, de son mari, impotent à la suite

d'un accident, et à surveiller leurs moutons. La seule solution est le divorce, le remariage de Tuya qui exige de son futur époux que Bater vive avec eux. Commence alors le défilé des prétendants.

18H-19H30 : CONCERT «JAZZ STORY» avec la participation de François Brunel (guitare), Ronald Hubscher (piano), Denis Poitou (sax. ténor), Robert Poitou (contrebasse, trompette).

21H : LES CITRONNIERS, 2008



Salma vit dans un petit village palestinien situé sur la Ligne verte qui sépare Israël des territoires occupés. Sa plantation de citronniers est

considérée comme une menace pour la sécurité de son nouveau voisin, le ministre israélien de la Défense. Il ordonne à Salma de raser les arbres sous prétexte que des terroristes pourraient s'y cacher. Salma est bien décidée à sauver coûte que coûte ses magnifiques citronniers. Salma va trouver une alliée inattendue en la personne de l'épouse du ministre. Entre les deux femmes s'établit une complicité qui va bien au-delà du conflit israélo-palestinien.

L'entrée est libre et gratuite pour l'ensemble des projections.
Plus de renseignements en mairie ou sur le site Internet stjulienvercors.fr

Si vous ne disposez pas de moyen de transport pour venir assister aux séances, n'hésitez pas à vous signaler en mairie!!

SOUVENIRS, SOUVENIRS... LES 1ÈRES RENCONTRES «CAMÉRA EN CAMPAGNE» EN 2010!



A VOS AGENDAS!

JUILLET-SEPTEMBRE

Date	Lieu	Manifestation
Le 12 juillet à 20h30	Salle polyvalente La Chapelle	RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION sur le devenir de la Communauté des Communes du Vercors
Le 16 juillet à partir de 16h	Village	FÊTE DU VILLAGE : organisée par le Comité des Fêtes avec spectacle, concert et bal.
Le 18 juillet à 20h30	Mairie	Conseil municipal
Le 21 juillet à 20h30	Église	FESTIVAL DES CHAPELLES : sonates baroques allemandes. Renseignements et réservation Office de Tourisme La Chapelle au 04 75 48 22 54
Le 29 juillet à 21 h	Café Brochier	FESTIVAL MUSIQUE EN MONTAGNE : concert rock et blues avec le groupe Flasch Back
Du 1er au 4 août	Salle des Fêtes	2E RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES CAMÉRA EN CAMPAGNE : «La femme dans le milieu rural» (voir programme détaillé ci-dessus). Projection de films, débats et concerts
Le 5 août à 18h	Salle des Fêtes	Célébration des 100 ans de Madame Augustin organisée par la municipalité. Ouvert à l'ensemble des habitants de la commune
Le 11 août à 21h	Église	FESTIVAL MUSIQUES EN VERCORS : Trio Furioso
Le 15 août à 21h	Église	FESTIVAL MUSIQUES EN VERCORS : Balade pour une guitare
Le 5 septembre		Rentrée des classes
Le 5 septembre à 20h	Mairie	Conseil municipal
Le 10 septembre	Terrain de tennis ou salle des fêtes	10e édition du Repas des habitants
Le 11 septembre		Ouverture de la saison de chasse

FERMETURE DES ROUTES

A partir du 5 septembre 2011, pendant 1 mois et demi environ, fermeture à la circulation voiture et piéton du Pont sur la Bourne entre La Balme et les Granges. Rétablissement de la circulation piétonne les soirs et week ends.

Du 29 août 2011 au 14 octobre 2011, fermeture totale de la route des Gorges de la Bourne entre le pont de Goule Noire et Villard-de-Lans

ETAT-CIVIL
Mi-janvier 2011 - fin juin 2011

Décès

* Alain Péquignot, domicilié à Allex (décès sur la route avant le pont de Goule Noire)

* Une pensée particulière pour la famille de Cyril Callet-Ravat, décédé le 6 février 2011 à Romans, pour sa mère Geneviève Ravix de Rencurel ainsi que pour Jo, son père et Anna de Saint-Julien.



INFORMATIONS PRATIQUES

Ramassage des encombrants

Le dernier mardi du mois par l'agent technique.
Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement et qui ne peuvent pas être déposés à la déchetterie dans une voiture.
Inscription obligatoire en mairie : 04 75 45 52 23

Portage de repas à domicile

Un service de portage de repas à domicile existe pour les personnes âgées ou malades.

Renseignements à la CCV au 04 75 48 24 70

Crèche Halte-Garderie «Les Vercoquins»

Ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h.

Inscription préalable obligatoire

Contact au 04 75 45 51 09

FERMETURE ANNUELLE DU 12 AOÛT
AU 11 SEPTEMBRE

Déchetterie intercommunale
à La Chapelle-en-Vercors

Ouverte lundi de 13h30 à 16h30,
jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
et samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.
Renseignements 04 75 48 24 70.

Médiathèque intercommunale à La
Chapelle-en-Vercors

Située au collège Sport Nature

Ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.

Renseignements au 04 75 48 15 92.

Adhésion annuelle de 10€.

Mairie et Agence Postale :

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Attention, modification des jours d'ouverture durant les congés d'été. Vérifiez l'affichage.

Tel : 04 75 45 52 23 Fax : 04 75 45 52 91

Courriel : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr

Site : stjulienvercors.fr

Permanence du maire : sur rendez-vous.



Club des Aînés Ruraux
Les Jonquilles

Fin des rencontres hebdomadaires durant les mois d'été.
Reprise début octobre.

Numéros de téléphone utiles

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17

Docteur Vincke (St Agnan) : 04 75 48 10 14

Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29

Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Communauté des Communes : 04 75 48 24 70

Office de Tourisme Cantonal : 04 75 48 22 54

Brigade de gendarmerie : 04 75 48 24 44

Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors

Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet

Ont participé à ce numéro :

Michèle Bonnard, Françoise Chatelan,

Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes,

Pierre-Louis Fillet, Delphine Grève,

Pierre Hustache, Nadège Fillet.

N° ISSN : 1632-2797

Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.